

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE DES COMPTES DU
LUNDI 23 MAI 2022 A 20.00 HEURES A
LA HALLE POLYVALENTE A EPENDES**



p

Présidence	M. Patrick Gendre, syndic
Secrétaire	Mme Anne Caille, secrétaire communale
Scrutateurs	M. Stéphane Schneuwly, pour les rangs 1 et 2 et la table du Conseil communal M. Daniel Python, pour les rangs 3 et 4 M. Charly Cotting, pour les rangs 5 et 6
Membres présents	62 personnes
Habilités à voter	56 personnes
Majorité	29
Membres excusés	Mme Chantal Pasquier M. Richard Pasquier M. Jacques Rohrer

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrick Gendre, Syndic, déclare ouverte l'assemblée communale. Au nom du Conseil communal, M. Patrick Gendre salue très cordialement les participants qui ont bien voulu répondre à la convocation. Il les remercie de consacrer un peu de temps aux affaires communales.

En guise d'introduction, M. le Syndic adresse quelques mots sur un sujet lui tenant à cœur.

« Depuis un peu plus de 2 ans, je collabore au sein d'un comité constitué de bénévoles qui se sont donnés comme mission d'organiser l'anniversaire de la Ligue fribourgeoise contre le cancer. Certains d'entre vous connaissent peut-être cette association. En introduction de l'assemblée de ce soir, je souhaiterais vous donner quelques informations sur le travail de la ligue et sur la manifestation qui sera organisée le samedi 11 juin prochain.

Ces dernières 10 années, nous avons tristement observé une augmentation des cas de cancer de près de 50% dans le canton. Bien évidemment, le nombre de cas est nettement plus important chez les personnes de plus de 65 ans, mais une part non-négligeable de personnes plus jeunes se voient diagnostiquées chaque semaine avec une forme ou une autre de cancer. Il touche 60'000 personnes par an en Suisse et près de 200 enfants.

Les types les plus fréquents de cancer sont chez la femme ceux du sein et de la peau et chez l'homme celui de la prostate. Les autres formes que l'on retrouve régulièrement chez les deux sexes sont les cancers des poumons et du colon.

Il n'existe pas de cause unique au développement de la maladie, il s'agit le plus souvent d'un cumul de facteurs successifs, comme le soleil, la cigarette, l'alimentation et l'alcool. D'où l'importance de l'hygiène de vie, de la prévention et du diagnostic précoce.

La ligue fribourgeoise contre le cancer, avec ces quelques 40 collaborateurs, œuvre dans quatre domaines bien précis. Elle offre gratuitement un soutien concret, confidentiel et individualisé à toute personne touchée : assistance administrative, accompagnement psychosocial, soutien à la reprise de l'activité professionnelle (job coaching) et aides financières directes. Elle s'occupe du dépistage du cancer du sein en organisant plus de 13'000 mammographies par an.

La ligue est également responsable de la tenue du registre des tumeurs et collabore étroitement avec Voltigo dans le cadre des soins palliatifs.

La LFC est financée en majorité par des dons et des subventions. Chaque franc versé permet aux personnes du canton de Fribourg touchées et à leurs proches, de faire face aux difficultés causées par la survenue du cancer. Elle complète le travail effectué par la ligue suisse contre le cancer qui elle se centre principalement sur la recherche.

La ligue devait célébrer un jubilé en 2021, mais les restrictions sanitaires en lien avec le COVID ont obligé les organisateurs de reporter les festivités d'une année. Un grand évènement aura lieu le samedi 11 juin 2022 à la BCF Arena de Fribourg. Les festivités démarreront dans chaque district du canton. Puis, en fin d'après-midi, un cortège d'envergure, réunissant tous les participants des régions, se tiendra de la gare de Fribourg au lieu de la fête. Le programme complet est disponible sur le site internet www.LFC60.ch. Venez nombreux célébrer les 60 (plus 1) ans de ligue fribourgeoise contre le cancer et profiter de nombreuses animations musicales et spectacles. Venez notamment profiter du concert de Gjon's Tears. Des brochures sont à votre disposition à la sortie ainsi que dans la salle 2, et j'en profite pour vous informer que nous chercherons encore des bénévoles... Merci de votre attention et de votre soutien. »

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante. Par conséquent, M. le Syndic remercie les personnes prenant la parole de bien vouloir indiquer leurs nom et prénom avant de s'exprimer.

Se sont excusés pour la séance de ce soir :

- Mme Chantal Pasquier
- M. Richard Pasquier
- M. Jacques Rohrer

La présente Assemblée a été convoquée selon les dispositions légales, à savoir :

- par une parution dans la Feuille officielle n° 19 du 13 mai 2022
- par une circulaire tout-ménage, ainsi que
- par l'affichage aux piliers publics.

L'ensemble des objets à l'ordre du jour ont été présentés dans le bulletin communal n° 3 – mai 2022. Les compléments étaient disponibles auprès de l'administration ou sur le site Internet de la commune.

M. le Syndic présente des excuses aux personnes ayant reçu un exemplaire comprenant deux fois les pages 3 et 4 et dans lequel il manquait le mot du Conseil communal. Une version complète du bulletin est disponible sur le site de la commune et les pages manquantes pouvaient et peuvent encore être obtenues sur simple demande auprès de l'administration.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques au sujet de la convocation.

Comme ce n'est pas le cas, il désigne les scrutateurs :

- pour les rangs 1 et 2 et la table du Conseil communal : M. Stéphane Schneuwly
- pour les rangs 3 et 4 : M. Daniel Python
- pour les rangs 5 et 6 : M. Charly Cotting

M. le Syndic prie les scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes et de le communiquer.

Rangs 1 et 2 + la table du Conseil communal :	25 personnes
Rangs 3 et 4 :	14 personnes
Rangs 5 et 6 :	23 personnes
Soit un total de	62 personnes

M. le Syndic remercie les scrutateurs.

Comme le stipule l'article 9^{bis} de la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques. Hormis Mmes Caille, Guillet, Jenny, Weber et M. Perrin, membres du personnel de l'administration communale, toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

Mme Camille Besse, Journaliste à La Liberté, s'annonce.

Le nombre de personnes habilitées à voter est de 56 ; la majorité absolue est donc de 29.

Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement selon l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du budget du 13 décembre 2021 (il ne sera pas lu)**
- 2. Comptes 2021**
 - 2.1 Comptes de résultat**
 - 2.2 Comptes d'investissement**
 - 2.2.1 Décompte d'investissement réfection de la porte d'entrée du bâtiment scolaire, Ependes**
 - 2.2.2 Décompte d'investissement assainissement et aménagement du cimetière, Ependes**
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision**
 - 2.4 Rapport de la commission financière**

2.5 Approbation

3. Approbation d'un investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
4. Approbation d'un investissement de CHF 35'000.- pour la création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire, Arconciel
5. Approbation d'une augmentation d'investissement de CHF 105'000.- pour la création d'un trottoir à la route de Sales, Ependes
6. Approbation d'une augmentation d'investissement de CHF 52'000.- pour la création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula, Arconciel
7. Approbation d'un investissement de CHF 75'000.- pour le prolongement du chemin forestier du réservoir d'Arconciel à l'oratoire d'Ependes
8. Approbation du Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces (il ne sera pas lu)
9. Informations et divers

M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des questions au sujet de l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir.

Comme cela n'est pas le cas, M. le Syndic propose d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée de ce soir.

Approuvez-vous l'ordre du jour tel que présenté ce soir ?

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU BUDGET DU 13 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du budget du 13 décembre 2021 pouvait être consulté à l'administration communale dix jours avant l'assemblée conformément aux dispositions légales, ainsi que sur le site Internet de la commune.

Lors de cette assemblée, les 73 citoyennes et citoyens habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

- les budgets de fonctionnement et d'investissement 2022
- 3 investissements :
 - CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur communal
 - CHF 155'000.- pour la création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula, Arconciel
 - CHF 440'000.- pour la mise en séparatif du secteur La Dey - Le Pelleret à Arconciel – 2ème partie

- le Règlement sur le droit de cité communal
- le Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution
- le Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens
- le Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
- le Règlement relatif à la distribution de l'eau potable
- le Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Ils ont également approuvé :

- la modification de l'article 30 des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS)
- la modification des statuts de l'Association de la Crèche Capucine

Nous avons également fait le point sur l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance au centre du village d'Arconciel et avons donné quelques informations concernant :

- la commission de l'énergie et son plan d'application
- l'implantation d'un EMS en Haute-Sarine
- les zones 30 km/h dans certains quartiers résidentiels
- la recherche de membres pour la commission d'animation locale

M. le Syndic demande s'il y a des remarques au sujet de ce procès-verbal.

Comme cela n'est pas le cas, M. le Syndic propose de passer à son approbation.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée communale du budget du 13 décembre 2021 ?

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

M. le Syndic adresse un grand merci à Mmes Anne Caille et Laetitia Weber pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. COMPTES 2021

Sans plus d'introduction, M. le Syndic propose de passer à l'examen des premiers comptes bouclés de la commune. Nous débiterons par le compte de résultat et le bilan. Nous continuerons par le compte d'investissement dans son ensemble et présenterons ensuite des décomptes relatifs à différents projets à ce jour terminés. Nous conclurons par la présentation des cinq objets que le Conseil communal souhaite soumettre à approbation.

M. le Syndic demande s'il y a des questions ou des remarques quant à la manière de procéder.

Ce n'est pas le cas.

Selon les dispositions légales et comme indiqué dans la convocation, les comptes ont été examinés par l'organe de révision et par la commission financière avant d'être mis à la disposition des citoyennes et des citoyens pour consultation à l'administration communale et sur le site Internet. Les organes de contrôle ont chacun émis leur rapport dont la lecture vous sera faite au terme de cette présentation. Les comptes seront alors soumis pour approbation lors d'un vote final.

2.1 COMPTES DE RÉSULTAT

Débutant par la présentation de l'activité de la commune sur l'année écoulée, les comptes établis pour l'exercice 2021 totalisent des charges pour CHF 10'608'890.00 et des produits pour CHF 11'353'619.00, se soldant ainsi par un excédent de produits de CHF 744'728.71, par rapport à un budget prévoyant un excédent de charges de CHF 90'753.00.

Ce premier budget de la commune de Bois-d'Amont a été établi avec les informations à disposition à fin 2020, notamment à différents éléments en lien avec l'introduction de MCH2. Le travail nécessaire pour le passage à cette nouvelle norme comptable est conséquent. La première mouture de celui-ci a fait l'objet de remarques de la part de certaines communes et a évolué sur différents points, tout spécialement aux réévaluations des actifs et l'incidence que ceux-ci ont sur les charges d'amortissement. La dernière version de ces principes nous a été communiquée par le Service des communes au mois de février 2022 et diffère de ce qui avait été prévu au budget. Cette évolution n'a pas d'influence directe sur le résultat de l'exercice, mais provoque des différences avec le budget qui a été présenté lors de l'assemblée du 23 mars 2021. Elles se résument par des charges d'amortissement plus élevées que prévu sur les bâtiments du patrimoine administratif et surtout une compensation par prélèvement au fonds spécial qui a lieu dans un seul compte dans le chapitre dédié aux finances.

Par défaut d'information, le budget 2021 avait prévu une charge pour la prévoyance professionnelle des collaborateurs qui était basée sur une hypothèse de travail qui n'a pas pu se concrétiser. Ceci se retrouve aujourd'hui dans les comptes par une différence marquée sur les charges du personnel. L'incidence globale reste cela dit parfaitement en adéquation avec le budget malgré la charge de travail importante et les multiples arrivées et départs auxquels nous avons dû faire face.

Les comptes présentés ce soir se basent sur le mode de présentation dit « par fonction » par soucis de clarté, mais les deux variantes paraissaient dans le bulletin communal et étaient à votre disposition à l'administration et sur le site Internet de la commune.

Le chapitre « **Administration** » enregistre des charges supérieures de CHF 112'731.00 et des produits inférieurs pour CHF 338'131.00 par rapport au budget. Cette différence est principalement due aux éléments évoqués à l'instant. Les bâtiments administratifs étant maintenant comptabilisés dans ce chapitre, c'est celui qui enregistre les plus grandes différences par rapport au budget. Concrètement et comme exemple, le cas du bâtiment « la maison carrée » qui accueille l'AES et 3 appartements à Ependes ; la charge d'amortissement a été recalculée sur la base de la valeur comptable et induit une charge correspondante. Cependant, le prélèvement au fonds de réévaluation créé dans ce but (qui doit compenser cette charge) n'est pas effectué dans le sous-chapitre dédié. Ceci provoque une différence entre les charges et les produits et se résulte par une perte sur l'immeuble. Sur l'ensemble du

chapitre, ceci représente une différence de produits de près de CHF 300'000.00. Cette situation devrait se lisser avec le temps et n'a globalement pas d'incidence sur le résultat de l'exercice car le prélèvement est enregistré en un seul bloc au chapitre 99. Ceci explique la nette diminution des produits par rapport au budget.

Sur un autre volet, la mise en place de la nouvelle administration et le report de paiement de certaines charges se lit aujourd'hui par une légère augmentation des charges administratives en lien avec la prévoyance professionnelle et le système informatique notamment.

Les adaptations survenues sur le modèle comptable depuis les premières versions nous contraignent également de charger ce chapitre avec la réévaluation de certaines créances, ceci représente tout de même un montant de plus de CHF 44'000.00 qui n'était pas prévu.

Au final, le chapitre totalise donc des charges pour CHF 1'732'630.00 et des produits pour CHF 544'097.00.

Le chapitre « **Ordre et sécurité publics** » enregistre des charges et des produits en diminution de CHF 32'187.00 et de CHF 16'271.00. Ces différences proviennent pour l'essentiel d'une diminution du nombre d'exercices et donc de frais du CSPi, mais aussi des travaux d'entretien non réalisés dans les abris PC et donc de l'utilisation de la réserve liée.

Le sous-chapitre « Défense » voit progressivement l'adaptation de l'organisation d'urgence régionale se mettre en place.

Dans le chapitre se trouvent également les comptes du CSPi qui sont pour la commune une comptabilité interne qui n'a pas d'influence sur le résultat.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 309'562.00 et des produits pour CHF 246'245.00.

Le chapitre « **Formation** » enregistre des charges quasiment égales au budget avec une différence de moins de CHF 10'000.00. Les produits sont nettement inférieurs de CHF 103'501.00 en raison des modifications de la méthode de comptabilisation des produits de réévaluation.

Comme indiqué précédemment, le chapitre inclut deux comptabilités internes qui s'équilibrent mais dont notre participation est affectée évidemment en charge ; il s'agit de l'accueil extrascolaire et du cercle scolaire. Ce chapitre étant marqué par des charges liées importantes, il est essentiel de relever l'augmentation de la participation communale à l'Association des cycles d'orientation et la bonne tenue des comptes du cercle scolaire permettant de compenser ce dépassement.

Le chapitre, qui inclut la gestion des bâtiments scolaires, totalise donc des charges pour CHF 3'649'102.00 et des produits pour CHF 699'718.00. Ceci représente tout de même plus d'un tiers des comptes communaux.

Le chapitre « **Culture, sport et loisirs** » enregistre des charges et des produits en diminution par rapport au budget d'environ 15%. Ces différences proviennent principalement de l'impact de la situation pandémique sur la vie sociale et culturelle de la commune et des sociétés communales. Une nouvelle fois, les changements de règles comptables ont eu un effet sur les produits du chapitre. Il totalise des charges s'élevant à CHF 214'917.00 et de produits pour CHF 71'354.00.

Le chapitre « **Santé** » enregistre des produits en diminution par rapport au budget et des charges en adéquation avec les éléments budgétisés. Nous ne retrouvons plus le compte intitulé « Prophylaxie, lutte contre les maladies » qui était destiné à regrouper les charges

supplémentaires identifiables et pouvant être attribuées directement à la pandémie. Nous relevons simplement pour ce chapitre que les charges liées planifiées ont été tenues. Elles représentent par rapport à l'ensemble des dépenses communales un peu plus de 8%. Le chapitre totalise des charges pour CHF 851'442.00 et des produits pour CHF 11'964.00.

Le chapitre « **Prévoyance sociale** » enregistre des charges en augmentation de plus de CHF 109'000.00, soit plus de 9%. Les produits sont comparables au budget. La raison principale de cette différence réside dans une augmentation importante des participations de la commune aux services sociaux cantonal et régional. Nous suivons cette évolution très attentivement et avons déjà pris position dans différents débats et consultations au niveau cantonal avec l'aide de nos députés pour anticiper d'autres évolutions. Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 1'291'899.00 et des produits pour CHF 8'083.00.

Le chapitre « **Transport et communication** » enregistre des charges variant du budget seulement de 3% et des produits en diminution de CHF 127'460.00 par rapport au budget. Cet écart provient principalement d'une nouvelle fois de la méthode de comptabilisation de la réévaluation des infrastructures ; la différence de produits pour ce chapitre correspond à environ CHF 160'000.00. De manière générale, les travaux d'entretien des routes communales ont été moins importants que planifiés, mais des mandats donnés à certains spécialistes sont venus compenser cette diminution. Les conditions climatiques ont permis aux frais de déneigement d'être en relative adéquation avec le budget. Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 713'087.00 et des produits s'élevant à 56'857.00.

Le chapitre « **Protection et aménagement de l'environnement** » enregistre globalement des charges en augmentation de CHF 82'761.00, soit environ 7%, et des produits en augmentation de CHF 106'806.00, soit plus de 10%. Il est important de découper ce chapitre et de traiter les éléments principaux de manière individuelle.

Pour le sous-chapitre « Approvisionnement en eau », nous constatons une diminution des recettes due principalement à une facturation moins élevée de la consommation d'eau et à la réévaluation des infrastructures. Du côté des charges, nous relevons une diminution proportionnelle de l'achat d'eau et des travaux d'entretien moins importants que prévu. Le sous-chapitre est équilibré et permet l'attribution de CHF 18'500.00 à la réserve correspondante.

Pour le sous-chapitre « Traitement des eaux usées », des travaux d'entretien et de rénovation moins importants qu'escomptés permettent de diminuer les charges en lien avec cette tâche communale. Des taxes de raccordement nettement plus élevées que planifiées permettent d'attribuer plus de CHF 400'000.00 à la réserve correspondante.

Pour le sous-chapitre « Gestion des déchets », la situation est nettement différente. L'impossibilité de facturer la TVA et les différences entre les trois anciens règlements pénalisent clairement l'équilibre des charges et des produits. Avec un taux de couverture à peine supérieur à 70%, nous avons atteint la limite donnée par la législation. Ceci signifie que pour cette tâche étroitement liée à la consommation individuelle et souvent utilisée comme exemple du « *pollueur payeur* », l'impôt ordinaire couvre le manque de produits. Le Conseil communal œuvre actuellement à la rédaction d'un nouveau règlement communal qui s'appliquera de manière uniforme aux trois villages et qui permettra notamment de répondre aux règles d'assujettissement TVA.

Les sous-chapitres « Aménagement » et « Protection de l'environnement » n'appellent aucun commentaire.

Considérant tout ceci, le chapitre totalise des charges pour CHF 1'254'938.00 et des produits pour CHF 1'121'234.00.

Le chapitre « **Economie publique** » enregistre des charges et des produits en nette augmentation par rapport au budget pour environ CHF 28'000.00 chacun. Ceci est principalement dû au fait que nous retrouvons dans le sous-chapitre « Agriculture » la prise en charge des amortissements des voies de communication à vocation agricole selon la norme MCH2. La part due à la réévaluation est comptabilisée comme précédemment au chapitre 99. Les autres positions n'appellent aucun commentaire de notre part.

Le chapitre totalise des charges pour CHF 61'503.00 et des produits pour CHF 46'151.00.

Enfin, le chapitre « **Finances et impôts** » enregistre des charges en augmentation d'environ CHF 414'000.00 et des produits également en augmentation de CHF 1'950'605.00 par rapport au budget approuvé en mars 2021.

Ces valeurs sont trompeuses, pour les raisons évoquées préalablement. Nous retrouvons en effet dans le compte « Prélèvements sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif » l'ensemble des prélèvements sur ce fonds constitué à la suite de l'introduction de MCH2. Ceci représente tout de même un montant de plus de CHF 334'000.00. En ce qui concernent les charges, elles ont été augmentées des ajustements en lien avec la perception des impôts sur le revenu pour constituer un ducroire sur les impôts 2021 selon les normes comptables.

Le sous-chapitre « Impôts » montre des charges en augmentation de CHF 406'284.00 et des produits nettement supérieurs de CHF 1'603'881.00 pour totaliser CHF 7'470'981.00. Avec un total des impôts dits ordinaires de CHF 6'556'263.00 au lieu de CHF 5'867'100.00 et un total des impôts conjoncturels et aléatoires de CHF 914'717.00 par rapport à CHF 645'000.00 au budget, les revenus sont en nette augmentation par rapport au budget avec un écart de plus de 21.4% notamment dû à des soldes d'impôts supérieurs sur l'année 2021 et des périodes antérieures, mais surtout des impôts spéciaux nettement supérieurs aux attentes. Il s'agit principalement des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation. Les montants de la péréquation financière correspondent au budget.

Concernant les autres sous-chapitres, à l'exception de la question de réévaluation mentionnée précédemment, nous n'avons pas de commentaires particuliers à formuler.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 469'820.00 et des produits pour CHF 8'547'917.00.

Le compte de fonctionnement établi au 31 décembre 2021 pour la commune de Bois-d'Amont présente un total des charges de CHF 10'608'890.00 pour une somme des produits s'élevant à CHF 11'353'619.00. Le bouclage de l'exercice induit donc un excédent de produits de CHF 744'729.00 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 90'753.00. Comme indiqué préalablement, ce résultat peut être directement attribué à des revenus plus importants qu'escomptés, mais surtout à une gestion saine et rigoureuse du budget par l'ensemble des conseillers communaux. Pour rappel, il s'agit du premier bouclage pour cette nouvelle commune ; quelques ajustements devront donc encore être mis en place. Nous aurons le plaisir de vous en parler en détail en décembre prochain, lors de la présentation du premier budget basé sur des comptes avalisés et une année de recul.

A l'inverse d'exercices antérieurs où les résultats permettaient la création de réserves ou des amortissements extraordinaires, l'introduction de la nouvelle loi sur les finances communales ne permet plus de passer ce genre d'écritures. Le résultat obtenu est simplement attribué au capital.

Bilan au 31.12.2021

Au terme de l'exercice 2021, la somme du bilan pour la commune de Bois-d'Amont s'élève à CHF 26'805'662.00. Le capital a été augmenté du résultat du compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF 5'568'454.00.

A l'actif du bilan

Les avoirs et disponibles au 31 décembre 2021 enregistrent une très légère augmentation par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à CHF 3'789'958.00. Le total des créances ouvertes lors du bouclage de l'exercice s'élève à CHF 3'890'246.00. Y sont enregistrés notamment les débiteurs impôts pour environ CHF 2'100'000.00. Le suivi de ceux-ci représente un gros travail, son évaluation est conforme et en adéquation avec les projections faites par notre organe de révision et la loi.

Les investissements qui incluent le patrimoine administratif, les autres immobilisations et nos participations s'établissent à CHF 18'765'664.00. Les actifs transitoires ont été vérifiés et sont conformes aux positions ouvertes. Toutes ces positions ont été réévaluées dans le cadre de l'introduction de MCH2 et ont été contrôlées.

Au passif du bilan

Les engagements à moyen et long terme s'élèvent à CHF 9'974'272.00 et correspondent en grande partie à des emprunts contractés auprès d'établissements bancaires privés. Bien qu'ayant des échéances différentes, elles ont toutes pu être renouvelées et nous avons de ce fait encore pu obtenir de bonnes conditions. Comme il se doit, ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l'Assemblée.

Les engagements envers des entités particulières correspondent aux éléments de fortune du fonds Antoine Dousse géré par la commune et au fonds destiné aux locaux de protection civile. Ce dernier devra être restitué au canton en fin d'année. Il n'apparaîtra donc plus au bilan de la commune. Des projets de rénovation sont en cours pour mettre à jour nos infrastructures avant l'échéance du fonds.

Ne pouvant plus créer de nouvelle réserve, la seule qui reste dans notre bilan est celle destinée à la réfection du système de production de chaleur du complexe communal d'Arconciel. Nous avons en effet réussi à la conserver étant donné qu'un projet est un court d'élaboration. Plus d'informations seront données à ce sujet dans le point « Informations et divers ».

Avec un capital ou fortune de plus de 5 millions et demi, notre commune présente à l'échéance de l'exercice 2021 une très belle santé financière. Les nouvelles normes comptables auxquelles nous sommes soumis ne permettent pas de comparaisons précises avec la situation préalable des trois anciennes communes. Nous relevons simplement que la majeure partie de la différence avec le cumul des trois états financiers ultérieurs provient principalement de la réserve comptable liée au retraitement et à la réévaluation des actifs, des subventions reçues comptabilisées et de l'activité de la commune durant sa première année d'existence. L'annexe aux comptes listant certains indicateurs financiers et établie lors du bouclage relève d'ailleurs un endettement par habitant de CHF 1'180.00.

M. le Syndic remercie les participants de leur attention et ouvre la discussion concernant les comptes de résultat 2021 de la commune de Bois-d'Amont tels que présentés.

Mme Claudia Cotting revient sur les créances d'impôts pour CHF 2.1 mios. Elle trouve ce chiffre énorme pour une commune d'env. 2'000 habitants et demande au Conseil ce qu'il entreprend pour récupérer ces impôts impayés.

M. le Syndic explique que nous avons des systématiques de suivi des débiteurs qui fonctionnent très bien et qu'en règle générale les entrées sont garanties. Il s'agit d'un élément comptable par rapport à la quantité d'acomptes facturés et aux décomptes qui restent ouverts. Il y a cependant quelques cas plus complexes avec lesquels il faut plus communiquer.

M. Jean-Marc Volery demande de quoi il retourne exactement du compte transports publics.

M. le Syndic répond qu'il s'agit de charges liées pour les participations communales aux transports publics CFF et TPF.

M. Jean-Marc Volery rebondit sur la problématique d'horaires sur la ligne 233.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Syndic propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, soit la présentation des comptes d'investissement.

2.2 COMPTES D'INVESTISSEMENT

Avant de commenter le compte des investissements 2021, M. le Syndic cède la parole à M. Alexis Clément, conseiller communal en charge des bâtiments communaux, afin de présenter le décompte final d'investissement concernant la réfection de la porte d'entrée du bâtiment scolaire d'Ependes, ainsi que celui relatif à l'assainissement et à l'aménagement du cimetière du village d'Ependes.

a) Décompte d'investissement réfection de la porte d'entrée du bâtiment scolaire, Ependes

Un investissement de CHF 30'000.- a été passé à la fin de l'année 2018 par la commune d'Ependes pour remplacer cette porte. L'enveloppe du bâtiment étant protégée, on ne peut pas en changer l'aspect ; nous avons dû reprendre les éléments de la porte et les installer sur une nouvelle porte. Au final, cet investissement a coûté CHF 22'078.50, soit 26% de moins que prévu. À savoir que comme le bâtiment n'appartient pas seulement à la commune de Bois-d'Amont mais aussi à celle de Ferpicloz, le coût pour notre commune est de CHF 17'662.80 (80%).

	Budget	Décompte	Diff
Réfection de la porte d'entrée	30'000.00	22'078.50	-26%
Total CHF	30'000.00	22'078.50	-26%

M. Alexis Clément demande s'il y a des questions.

Comme cela n'est pas le cas, il passe au deuxième décompte.

b) Décompte d'investissement assainissement et aménagement du cimetière, Ependes

En 2019, le cimetière d'Ependes atteignait sa capacité maximale ; la commune d'Ependes a donc élaboré un projet pour assainir le cimetière et changer sa configuration en créant un columbarium et un nouveau jardin du souvenir, ce qui est fait à ce jour. L'investissement initial était de CHF 50'000.-, lequel se retrouve au final avec un dépassement de budget relativement conséquent. Un mandat avait été donné à la société Danny paysage pour la majorité des travaux (installation, socles et alcôves en béton du columbarium). Nous avons dû solliciter des travaux supplémentaires pour le nettoyage du mur et la partie électrique.

Partie électrique

Installation prévue de 4-5 spots, au final pose de leds le long de l'aménagement, y compris près du columbarium et du jardin du souvenir. Il a fallu raccorder au tableau électrique de l'église, donc adaptations nécessaires.

Sculptures par Michel Riedo

Augmentation du prix de la matière première par rapport aux derniers événements.

Columbarium

48 niches en prévoyant de réaliser les portes au fur et à mesure. Finalement, fabrication des 48 portes pour une question de coût, de délai, des matières compliquées à faire livrer ces derniers mois et d'aspect général « rouille » sur les différents éléments en métal.

Sur ce montant total, tout comme pour la porte de l'école, une partie est à charge de la commune de Ferpicloz. L'investissement pour la commune de Bois-d'Amont se monte donc à CHF 78'803.02 (80%).

	Budget	Décompte	Diff
Réalisation du projet par Danny Paysage (y compris socles et alcôves en béton)	40'000.00	47'799.00	+19%
Mise en place éclairage LED au sol, modification tableau électrique église	2'000.00	10'000.00	+400%
Réalisation de 2 sculptures	8'000.00	11'151.31	+39%
Fabrication, sablage et pose de 48 portes pour le columbarium	0.00	29'553.42	pas prévu
Total	50'000.00	98'503.77	+97%

M. Alexis Clément demande s'il y a des questions.

M. René Sonney est déçu de la gestion de l'aménagement du cimetière. L'éclairage qui coûte 40% de plus ne satisfait personne car trop violent. Aussi, il ne sait pas si l'électricité est facturée à la paroisse ou à la commune.

M. Alexis Clément répond que, comme discuté en séance de commission du cimetière, la commune prenait en charge l'installation et que l'électricité était à charge de la paroisse. S'agissant de l'éclairage, des travaux sont encore en cours cette semaine au vu de cérémonies pas annoncées la semaine dernière. L'éclairage va être corrigé et une personne viendra diminuer l'intensité afin que cela convienne à tout le monde.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, M. le Syndic remercie M. Alexis Clément pour ses présentations et propose de parcourir le compte d'investissement pour l'exercice 2021.

Un certain nombre d'informations ayant déjà été données dans le bulletin communal, M. le Syndic est relativement bref sur les éléments présentés.

Administration générale

- le projet de remplacement du comptoir de l'Auberge du Château dont le décompte a été présenté en décembre dernier avec un dépassement de CHF18'891.00
- les dernières factures du projet de réfection des fenêtres de la maison communale à Ependes ont été payées en 2021 et le décompte avait été présenté en mai 2021
- le projet de réfection de la climatisation et de la ventilation n'a pas encore été présenté et avalisé par l'assemblée
- le décompte concernant le remplacement de la porte d'entrée du bâtiment scolaire d'Ependes vient d'être présenté

Culture et sport

- le projet de réfection de la scène et des rideaux de la halle polyvalente a été réalisé et les dernières factures payées

Transports et routes communales

- à Ependes, les projets de trottoir de Sales et de réfection de la route du Pré du Château n'ont pas encore été réalisés
- la cession par l'ancienne commune d'Ependes d'un terrain dans le secteur du Pelleret à Ependes, lequel a été payé en 2021
- l'acquisition du tracteur approuvée en décembre 2021 sera enregistrée à la réception du véhicule, soit dans les comptes 2022

Protection et aménagement de l'environnement

- seul le projet d'assainissement du quartier de La Dey à Arconciel, approuvé en 2021, a comptabilisé quelques factures, notamment des honoraires de spécialistes et des interventions urgentes liées
- les aménagements au cimetière d'Ependes ont été décomptés précédemment

Economie publique, agriculture

- à Arconciel, la réfection des voies de communication à vocation agricole se poursuit et arrive gentiment à sa fin ; un décompte y relatif sera présenté lors d'une prochaine assemblée

En résumé et en tenant compte des différentes subventions obtenues et des taxes de raccordement, le compte d'investissement 2021 présente des investissements nets pour CHF 1'933'975.00 par rapport à des dépenses budgétisées de CHF 581'153.00.

M. le Syndic remercie les personnes présentes de leur attention et ouvre la discussion concernant les comptes de résultat et d'investissement 2021 tels que présentés de la commune de Bois-d'Amont.

Mme Marie-Claude Sturzenegger rebondit sur le montant moins élevé de CHF 8'000.- au budget s'agissant de la porte d'entrée du bâtiment scolaire d'Ependes. Avec cet argent, peut-on investir dans un moyen de bloquer la porte quand les enfants doivent entrer ? Elle est très lourde et les petits n'arrivent pas à l'ouvrir. Ils ont tenté l'installation d'un crochet dans le mur mais le poids de la porte l'a arraché.

M. le Syndic remercie Mme Sturzenegger de sa remarque et confirme que l'on va faire le nécessaire pour solutionner cela.

Mme Claudia Cotting s'interroge sur la nécessité d'une porte aussi lourde.

M. le Syndic explique que la raison est due à la préservation de l'existant et des contraintes des services cantonaux.

Mme Marie-Claude Sturzenegger confirme qu'ils ont dû coller une porte supplémentaire sur l'ancienne porte qu'ils ont dû garder. Nous avons donc une double porte doublement lourde.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour, soit les rapports de l'organe de révision et de la commission financière.

2.3 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

En l'absence de M. Jacques Rohrer, président de la commission financière, M. Philippe Bapst, membre de ladite commission, donne lecture du rapport de l'organe de révision :

« En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements et l'annexe de la Commune de Bois-d'Amont pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fribourg, le 4 mai 2022

BDO SA

Yvan Haymoz, réviseur responsable et Expert-réviseur agréé »

2.4 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Syndic donne à nouveau la parole à M. Philippe Bapst, membre de la commission financière, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

« L'entretien final entre la commission financière et l'organe de révision, la société BDO SA, s'est déroulé le 5 mai 2022 en présence de Monsieur Patrick Gendre, syndic, et de Monsieur Perrin, Administrateur des finances.

A cette occasion, tout écart significatif entre les comptes et le budget a fait l'objet de commentaires et de justifications.

En date du 10 mai 2022, la commission financière s'est réunie et a examiné le rapport, le formulaire de révision des comptes, ainsi que les commentaires y relatifs.

Sur cette base, la commission financière accepte les conclusions du rapport de révision et recommande à l'Assemblée communale l'approbation des comptes annuels.

Arconciel, le 10.05.2022

Pour la commission financière

Jacques Rohrer, Isabelle Angelical »

M. le Syndic remercie M. Philippe Bapst pour la lecture de ces rapports et ouvre la discussion générale sur les comptes 2021 de la commune de Bois-d'Amont et les rapports présentés.

Comme personne ne demande la parole, M. le Syndic tient à adresser un grand merci à l'ensemble de la commission pour leur disponibilité et flexibilité lors de la prise de connaissance et consultation des éléments mentionnés. Il remercie également M. Didier Perrin et Mme Isabelle Baechler pour leur travail dans la tenue des comptes communaux et pour l'établissement de ce premier bouclage des comptes de la commune.

Il propose maintenant de passer au vote.

2.5 APPROBATION

Approuvez-vous les comptes de résultat et d'investissement 2021 de la commune de Bois-d'Amont tels que présentés ?

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

3. APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 70'000.- POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Pour cet objet, M. le Syndic passe la parole à M. Samuel Kolly, responsable des routes.

Au vu de l'engouement actuel pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables et de la volonté du Conseil communal de promouvoir une mobilité plus écologique, nous vous proposons d'accepter un investissement de CHF 70'000.- pour la mise en place de bornes électriques de recharge. Ces bornes doubles seront positionnées à Arconciel et à Ependes à proximité des restaurants.

Notons que cet investissement permet de suivre parfaitement la feuille de route sur la mobilité électrique 2022 éditée par la Confédération.

	Budget
Génie civil	16'000.00
Marquage	2'600.00
Ensemble d'appareillage électrique	8'590.40
Installation de force	1'251.45
Appareils électriques	11'280.00
Planification et contrôle	3'301.90
Contribution réseau	19'578.00
Rabais 3% (sauf sur contribution réseau)	1'290.71
TVA 7.7%	4'720.95
Arrondi pour divers et imprévus	2'677.30
Total TTC	70'000.00

Plan de financement

Coût estimé	70'000.00
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2023	5%, 3'500.00
------------------------	--------------

M. Samuel Kolly demande s'il y a des questions.

M. Jean-Marc Volery demande combien de temps il faut pour une charge et s'il en va d'un intérêt privé et public. Aussi, au vu de l'investissement, il soumet l'idée de recharge par panneaux solaires.

M. Samuel Kolly répond qu'une vingtaine de minutes devrait suffire. Il en va clairement d'un intérêt privé. Cependant, la feuille de route 2022 sur la mobilité électrique éditée par la Confédération mentionne que 50% des nouvelles immatriculations devraient être soit hybrides, soit électriques. L'idée est d'arriver à 20'000 bornes environ sur l'ensemble de la Confédération. Le Conseil a réfléchi au fait d'installer des panneaux solaires sur les bornes, ce qui est faisable, mais nous n'entrerions pas dans nos frais car les bornes ne seraient pas assez utilisées durant la période où l'ensoleillement est optimal.

M. Alain Grossrieder se questionne sur les conditions d'utilisation et demande si les bornes seraient limitées dans le temps. Il propose la mise en place d'un tournus. Il demande également qui contrôlera cette utilisation.

M. Samuel Kolly confirme qu'il y aura un règlement d'utilisation.

M. le Syndic ajoute que les bornes de recharge seront soumises à paiement. La charge sera payée par l'utilisateur. Dans les contrats prévus, une part est rétrocédée à la commune. La limitation se fera par le propre coût de l'énergie. L'utilisateur devra payer les kW, mais aussi le temps de charge. Il s'agira donc de cases payantes à Arconciel et à Ependes. Le Conseil communal voit cet investissement comme une infrastructure mise à disposition des habitants et des visiteurs de la commune pour pouvoir palier à manque régional à ce niveau.

M. Samuel Kolly relève que ce service sera plus intéressant pour les visiteurs et les locataires que pour les propriétaires qui, eux, peuvent installer des bornes chez eux.

Mme Claudia Cotting demande ce que les citoyens de Bois-d'Amont recevront pour aller faire le plein de leur voiture. Ce service est-il réservé qu'aux habitants de la commune ? A disposition de qui ? Aujourd'hui les voitures électriques ne paient pas d'impôt cantonal sur les véhicules électriques.

M. Samuel Kolly répond qu'il n'y a pas de carte ou de vignette prévue pour utiliser les routes communales. Différents systèmes de paiement existent, soit par carte de crédit ou par carte liée à l'opérateur de la borne (Groupe E, Move, ...).

M. Bruno Clément demande combien cet investissement va rapporter à la commune. Une station à essence amène du bénéfice.

M. Samuel Kolly explique que le fournisseur d'électricité va rétrocéder quelques centimes à la commune. Cela ne va rien rapporter à la commune dans l'immédiat. Ce retour sera pour couvrir les frais d'entretien des bornes.

Mme Anne Bilger s'interroge sur l'amortissement dès 2023 et demande au Conseil s'il va présenter une étude de marché.

M. Samuel Kolly répond par la négative, aucune étude de marché n'a été faite.

M. le Syndic explique que la question de l'amortissement est purement une règle comptable car il s'agit d'infrastructures.

M. René Sonney possède une voiture 100% électrique depuis 10'000 km qu'il a rechargée deux fois sur une borne publique. Selon lui, ce n'est pas à la commune de faire un investissement, mais aux privés.

M. Julien Python considère cet investissement comme un service public qu'on met à disposition des gens, comme un trottoir. La Confédération voulait favoriser le développement des voitures électriques et a donc incité les communes et les particuliers à créer ces bornes. Il est donc normal que la commune fasse cette dépense.

M. Fabrice Carrel est d'avis qu'il faut avoir une vision un peu futuriste, il faut penser avenir. Par contre il est effectivement intéressant d'avoir un règlement assez rigide.

M. Christian Clément émet une remarque concernant la gestion. Ces infrastructures ne seront pas forcément dédiées aux citoyens, mais à disposition des visiteurs. Il faudrait éclaircir avec le Groupe E s'il existe la possibilité de réserver la borne, ce qui peut être pratique.

M. Samuel Kolly confirme que la gestion factuelle territoriale sera gérée par la commune.

Mme Claude Cotting demande combien d'autres communes se sont investies. Le Groupe E a fait appel à de nombreuses communes qui ont toutes refusé s'agissant d'un intérêt privé. Elle n'est pas d'accord d'investir pour les personnes hors commune car il s'agit d'un investissement communal et non pas régional. Les communes payent aujourd'hui un montant élevé pour les transports publics, CHF 30.-/habitant pour les participations fédérales, cantonales et communales. L'utilisateur paie le 27-30% du prix d'une course. Aussi, elle aimerait revenir sur les dires de Mme Marie-Claude Sturzenegger qui expliquait lors d'une dernière assemblée que le chauffage de l'école ne fonctionnait pas. Avant de faire des investissements de luxe, il faudrait commencer par discuter d'un chauffage qui fonctionne à l'école d'Ependes.

Mme Marie-Claude Sturzenegger répond à Mme Claudia Cotting en mentionnant qu'il n'y a plus de panne depuis décembre et espère que cela dure. Par rapport à l'installation de bornes, elle trouve l'idée très bonne, il faut aller vers l'avenir.

M. Jean-Marc Volery est tourné vers l'avenir, mais l'avenir ne sera pas l'électricité. Il demande si quelqu'un sait combien coûte le trajet TPF Arconciel – Fribourg sans demi-tarif. Il s'agit d'un montant de CHF 15.20. Commençons par faire une cadence horaire avec les transports publics.

M. le Syndic comprend la remarque de M. Volery, mais la cadence n'aura pas d'influence sur le prix du billet. Au contraire, plus la cadence est élevée, plus les communes doivent participer.

M. Jean-Marc Volery préfère alors qu'on participe davantage au service des transports publics.

M. le Syndic remercie M. Volery. Le développement des transports publics est en effet un point très intéressant qu'on pourra traiter lors d'un prochain projet.

M. Alain Grossrieder relève qu'il n'y a à sa connaissance aucune station à essence sur du domaine public. Il s'étonne que le public veuille maintenant remplacer ces stations à essence et craint qu'on investisse CHF 70'000.- dans ce projet et que les stations à essence privées fournissent dans une année le même service avec une charge de 5 minutes, ce qui rendrait notre installation obsolète. Il demande donc quelle est la durée de vie de ces installations et la garantie qu'elles vont convenir à toutes les formes de voitures. S'agissant du contrôle de stationnement, il précise qu'on ne peut pas définir si le véhicule est en charge ou non et souhaiterait dès lors en savoir plus sur la manière de procéder.

M. le Syndic répond que pour la question de la standardisation, il s'agit des mêmes prises pour tous les véhicules électriques en Europe.

M. Laurent Reynaud pense qu'il faudrait repousser ce projet. Vu qu'on parle de mobilité et de service aux citoyens, selon lui il faut investir dans l'entretien des routes, notamment au trottoir du chemin Creux à Ependes (affaissement et glace en hiver) et au pont d'Hauterive côté Arconciel (affaissement sur le bas côté). Il demande si quelque chose va se faire ou pas sur cette route d'Hauterive.

M. Samuel Kolly informe que le canton nous a demandé de faire le strict minimum pour l'instant sur cette route vers Hauterive.

M. Laurent Reynaud ajoute que tout le monde « sert » à la sortie du pont d'Hauterive en direction d'Arconciel et qu'il y a aussi une voie cyclable sur cette route. Il pense que la commune peut être responsable en cas d'accident. Le canton a réparé sans problème un affaissement côté Posieux donc il pense qu'on doit aussi pouvoir faire quelque chose. Il a déjà vu aussi des grilles en synthétique où ils mettent du gravier gras dedans pour limiter l'érosion.

M. Samuel Kolly confirme que la commune investit chaque année dans l'entretien de cette route.

M. le Syndic remercie M. Samuel Kolly pour sa présentation et espère que les réponses et commentaires ont permis d'éclairer les avis sur ce point. Ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose d'accepter un investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques tel que présenté et propose de passer au vote.

Approuvez-vous l'investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ?

Pour : 32 → majorité absolue

Contre : 18

Abstention : 6

4. APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 35'000.- POUR LA CRÉATION D'UN CHEMIN PIÉTONNIER À PROXIMITÉ DU BÂTIMENT SCOLAIRE D'ARCONCIEL

Pour cet objet, M. le Syndic passe à nouveau la parole à M. Samuel Kolly, responsable des routes.

L'accès à l'école d'Arconciel par le bas du village n'est actuellement pas optimal et peut même s'avérer dangereux pour les enfants en raison de l'emplacement du trottoir entre les places de parc du restaurant et la route cantonale. Les enfants, par instinct, empruntent déjà le nouveau sentier qui n'est pas encore construit.

Pour sécuriser cet accès et éloigner les enfants de la route, le Conseil communal propose un investissement de CHF 35'000.- afin de créer un chemin piétonnier permettant de contourner les places de parc du restaurant et de s'éloigner de la route cantonale.

	Budget
Travaux préparatoires	750.00
Enrochement	14'657.40
Chemin en gravier gras	4'032.00
Garde corps	3'893.00
Travaux divers	1'809.00
TVA 7.7%	1'935.90
Arrondi, divers et imprévus	7'922.70
Total TTC	35'000.00

Plan de financement

Coût estimé	35'000.00
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2023

5%, 1'750.00

M. Samuel Kolly demande s'il y a des questions.

M. François Sutter demande si le Conseil a pensé aux mamans avec des poussettes.

M. Samuel Kolly répond que ce ne sera pas un problème pour les poussettes tout terrain. Il relève que le but actuellement est vraiment pour les enfants. Le BPA propose de faire le tour par derrière l'administration communale, qui pour nous est un non-sens car cela prolongerait le trajet. Il s'agit donc d'un compromis.

Mme Francine Sciboz rejoint M. Sutter en étant visionnaire car beaucoup de mamans vont avec des poussettes, des petits frères ou sœurs, ou également des personnes à mobilité réduite. Elle trouve dommage, si on investit, que le chemin sécurisé ne soit pas accessible à tous. Elle demande aussi s'il sera déblayé l'hiver. Si tel est le cas, cela fera un surplus de travaux pour les messieurs de la commune.

M. Samuel Kolly rappelle que le trottoir restera, on pourra donc toujours l'utiliser. Il confirme également que le nouveau chemin sera entretenu et déblayé l'hiver.

M. le Syndic ajoute que l'on parle bien d'un problème de sécurité pour les enfants qui se déplacent seuls. La visibilité n'est pas la même avec des enfants qu'avec des adultes.

Mme Francine Sciboz propose la mise en place d'un passage à piétons en face de la boulangerie à Ependes pour sécuriser le passage en sortant du bus.

M. Samuel Kolly répond qu'on ne peut malheureusement pas à cause des critères / conditions des passages piétons. Nous sommes conscients que cet emplacement est dangereux, mais on est sur une route cantonale.

M. Alain Grossrieder demande pourquoi on ne déplace pas le trottoir sur le devant des voitures. Il demande s'il s'agit d'un problème de visibilité.

M. Samuel Kolly explique que le problème vient surtout des camions et tracteurs qui doivent parfois passer sur le trottoir. Il s'agit d'un trottoir franchissable.

Mme Claudia Cotting relève qu'un camion n'est pas plus large qu'une voiture.

M. Stéphane Descloux rebondit sur la remarque de M. Alain Grossrieder en confirmant que de mettre le trottoir de l'autre côté des voitures poserait un problème de visibilité.

M. Julien Python explique que le trottoir a été mis derrière les voitures pour une question de sécurité. En 50 ans il n'y a eu aucun accident. Si le trottoir avait été devant, à vous de deviner...

Mme Isabelle Angelical se réfère à l'accès par en-haut et demande si la place de parc qui arrive devant le passage piéton sera supprimée. Elle la trouve dangereuse pour les enfants qui arrivent d'en-haut.

M. le Syndic répond qu'il y a très peu de places de parc et qu'on ne veut pas péjorer l'offre à disposition pour le café ou les utilisateurs du centre du village.

M. Laurent Reynaud relève une forte pente à l'emplacement du chemin projeté. Il pense que le gravier gras n'est pas la meilleure solution, il va se retrouver sur la route en cas d'orage.

M. Samuel Kolly confirme que cela est possible, mais que c'est la solution envisagée pour l'instant.

M. François Sutter demande si ce sentier se trouve déjà sur du terrain communal.

M. le Syndic répond par l'affirmative.

M. le Syndic remercie M. Samuel Kolly pour sa présentation. Ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose d'accepter un investissement de CHF 35'000.- pour la création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire d'Arconciel tel que présenté. M. le Syndic propose de passer au vote.

Approuvez-vous l'investissement de CHF 35'000.- pour la création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire d'Arconciel ?

Pour : 47 → majorité absolue

Contre : 1

Abstention : 4

5. APPROBATION D'UNE AUGMENTATION D'INVESTISSEMENT DE CHF 105'000.- POUR LA CRÉATION D'UN TROTTOIR À LA ROUTE DE SALES À EPENDES

Pour cet objet, M. le Syndic passe encore une fois la parole à M. Samuel Kolly, responsable des routes.

L'Assemblée communale de l'ancienne Commune d'Ependes avait voté un crédit de CHF 95'000.- pour la création d'un trottoir à la route de Sales à Ependes, entre le chemin du Bois et l'arrêt de bus à la route de Sales situé après l'ancienne laiterie.

A la suite du retard pris par le projet, de la mise à jour de tous les devis et d'une importante sous-estimation du coût total des travaux, notamment la réalisation des travaux, le montant de l'investissement a dû être adapté et sera finalement de CHF 200'000.-. Pour pouvoir mener à bien ce projet, le Conseil communal demande donc d'accepter une augmentation d'investissement de CHF 105'000.-.

Devis mis à jour au printemps 2022

Budget	
Réalisation des travaux	135'000.00
Etablissement du projet (DeLtaGEO)	8'500.00
Modification des terrains et verbal géomètre	20'000.00
Divers et imprévus	13'000.00
Coordination et surveillance chantier	11'500.00
TVA (estimation)	12'000.00
Total TTC	200'000.00
Crédit voté en 2010	95'000.00
DIFFERENCE	105'000.00

Plan de financement

Coût estimé	105'000.00
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2023	2.5%, 2'625.00
------------------------	----------------

M. Samuel Kolly demande s'il y a des questions.

Mme Francine Sciboz demande de combien de mètres il s'agit.

M. Samuel Kolly cite une distance d'environ 200 mètres.

M. Peter Schär remercie M. Kolly de s'occuper de ce projet.

Mme Rahel Hofkunst demande où vont être pris les m2 nécessaires pour l'aménagement de ce trottoir. Dans les champs, sur la route ? Elle profiterait de ce projet pour ralentir le trafic.

M. Samuel Kolly mentionne qu'une partie est sur des terrains communaux, une partie sur des terrains privés (en attente de l'approbation de ce soir pour aller discuter avec les propriétaires) et une partie sur des champs privés. Pour le ralentissement du trafic, ce n'est malheureusement pas possible, nous n'avons pas le droit légalement, on a déjà essayé.

Mme Joëlle Philipona demande s'il serait envisageable à l'avenir d'augmenter le confort pour les habitants des entrées de village.

M. Samuel Kolly cite justement l'exemple de chez Mme Philipona à la route de Ferpicloz à Ependes, où la demande de la commune d'une baisse de la limitation de vitesse ainsi que de l'aménagement d'un passage-piétons a été refusée par le canton. Pour diminuer la vitesse, un certain nombre de maisons doit être desservi. Et si on ne baisse pas la vitesse, on ne peut pas aménager de passage-piétons.

Mme Francine Sciboz comprend Mme Philipona car l'emplacement est dangereux et demande si la commune peut décider de faire un trottoir sur cette route communale de Ferpicloz.

M. Samuel Kolly répond par la négative, c'est le canton qui décide.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic remercie M. Samuel Kolly pour sa présentation. Ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose d'accepter l'augmentation d'investissement de CHF 105'000.- nécessaire à la création d'un trottoir à la route de Sales à Ependes telle que présentée. M. le Syndic propose de passer au vote.

Approuvez-vous l'augmentation d'investissement de CHF 105'000.- pour la création d'un trottoir à la route de Sales à Ependes ?

Pour : 49 → majorité absolue

Contre : 4

Abstention : 4

6. APPROBATION D'UNE AUGMENTATION D'INVESTISSEMENT DE CHF 52'000.- POUR LA CRÉATION D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES POUR LE SECTEUR DU PAD PÉLOULA À ARCONCIEL

Une petite coquille s'est glissée dans le bulletin communal qui indiquait que le total de l'investissement présenté s'élevait à CHF 227'000.00 en lieu et place de CHF 207'000.00. C'est bien sur la base d'un investissement global de ce montant que M. le Syndic cède la parole à M. Marc Monney, conseiller communal en charge des eaux, afin de présenter l'augmentation d'investissement nécessaire à la création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula à Arconciel. Ce projet avait été présenté en assemblée communale de décembre 2021 et avait trouvé le soutien de la population. Aujourd'hui, nous devons faire face à une augmentation de certains coûts et à des contraintes supplémentaires des services cantonaux.

Lors de l'assemblée communale de décembre 2021, nous avons présenté un investissement pour la conduite EC du nouveau quartier de Péloula. Le problème suivant est apparu lors d'une discussion avec les services de l'Etat pour la mise à l'enquête : le Service des forêts interdit de déverser l'eau dans le ruisseau au point prévu. Une nouvelle vision locale avec ledit service a permis de définir le nouveau point de déversement de cette eau qui se trouve

30 mètres avant celui de la route cantonale. Cette exigence nous oblige à revoir le projet et à le prolonger d'environ 130 mètres.

L'investissement voté en décembre prévoyait un montant de CHF 155'000.-. Du fait du prolongement de la conduite, le montant passe à CHF 207'000.-. Donc c'est bien une augmentation de budget de CHF 52'000.- qui est proposé ce soir au vote.

	Budget déjà voté
Génie civil & terrassement – collecteur d'eaux claires DN 250 mm; L=270 m	87'000.00
Regards de canalisations – 4 pièces	14'000.00
Traversée de la route cantonale – pousse-tube	21'000.00
Tête de sortie ruisseau	3'000.00
Frais secondaires (divers, honoraires, imprévus, ...) ~25%	30'000.00
Total TTC	155'000.00

	Budget mis à jour
Génie civil & terrassement – collecteur d'eaux claires DN 250 mm; L=270 m	125'000.00
Traversée de la route cantonale – pousse-tube	40'000.00
Frais secondaires (divers, honoraires, imprévus, ...) ~25%	42'000.00
Total TTC	207'000.00
DIFFERENCE	52'000.00

Plan de financement

Coût estimé	52'000.00
Financement	Réserves

Charges financières

Amortissement dès 2023	1.25%, 650.00
------------------------	---------------

M. Marc Monney demande s'il y a des questions.

M. Daniel Python demande pourquoi c'est le Service des forêts qui a imposé cela.

M. Marc Monney répond qu'on sortirait en-dessous de la forêt et ils ne veulent pas que l'eau coule à travers la forêt. On va creuser le long de la route en parallèle du collecteur cantonal. La taxe de raccordement du canton est 1% de la valeur de la construction des immeubles et des routes. Dernièrement, M. Monney a eu un contact avec l'ingénieur cantonal au sujet du premier projet mais ce n'est malheureusement pas possible de discuter.

M. le Syndic remercie M. Marc Monney pour sa présentation. Ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose d'accepter l'augmentation d'investissement de CHF 52'000.- nécessaire à la création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula à Arconciel tel que présenté. M. le Syndic propose de passer au vote.

Approuvez-vous l'augmentation d'investissement de CHF 52'000.- pour la création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula à Arconciel ?

Pour : 52 → majorité absolue

Contre : 0

Abstention : 4

7. APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 75'000.- POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN FORESTIER DU RÉSERVOIR D'ARCONCIEL À L'ORATOIRE D'EPENDES

Pour cet objet, M. le Syndic passe la parole à M. Alexandre Oberholzer, responsable des forêts.

Pour faire suite à l'assemblée communale du 13 décembre 2021 où le plan d'actions énergie avait été présenté à l'Assemblée, c'est l'occasion pour cette séance de décliner une des mesures de ce plan d'actions, à savoir le prolongement du chemin forestier du réservoir d'Arconciel jusqu'à l'oratoire d'Ependes.

La discussion avec Forêts-Sarine, notre corporation forestière, permet de présenter ce soir le projet d'investissement pour à la fois mettre en réseau les massifs de forêt de notre commune, et améliorer l'exploitation forestière avec des conditions de gestion adaptée pour Forêts-Sarine.

Le tracé et les données techniques ont été évaluées avec Forêts-Sarine et une entreprise spécialisée dans ce genre de travaux qui a établi un devis au plus près de nos besoins, devis qui est la base de calcul du subventionnement cantonal, ce qui fixe la quote-part pour l'investissement communal.

Nous avons essayé d'avoir un projet qui ait le minimum d'impact environnemental et qui soit en très grande partie sur le domaine de la commune. Ce sont donc près de 700 mètres d'un nouveau chemin qui reliera le réservoir d'Arconciel à l'oratoire d'Ependes, constituant ainsi une étape vers un cheminement plus large reliant nos trois anciennes communes. Ce maillage est à l'étude et le but est d'essayer de le finaliser d'ici 2026.

Ces quelques photos illustrent les endroits où va être réalisé ce chemin, pour rester dans une géologie favorable, utiliser les anciens accès existants et éviter la construction d'ouvrage d'art. Il est rappelé qu'il n'y a pas de contrainte par rapport aux zones de protection des eaux ou des espèces sensibles.

Avec l'opportunité comme déjà dit de bénéficier d'une subvention cantonale de 60%, soit CHF 102'000.-, c'est donc un projet gagnant-gagnant. Le financement communal de CHF 75'000.- se fait via le fonds forestier communal à disposition de plus de CHF 200'000.-, donc l'argent est là.

Le calendrier prévoit un affinage du projet, puis les aspects procéduraux avec mise à l'enquête et adjudication.

M. Oberholzer donne quelques informations complémentaires. M. Sahli ici présent, voisin direct et très proche de la forêt et du chemin qui va être refait, a été contacté. Deux rangées d'arbres resteront intactes. L'emplacement des bancs sera aussi choisi de manière appropriée par Forêts-Sarine et après consultation de M. Sahli.

La commune est le maître de l'ouvrage, les travaux seront réalisés par une entreprise et le projet sera géré par Forêts-Sarine.

Du point de vue communal, ce projet remplit les objectifs du plan communal des énergies, est utile tant pour l'exploitation de la forêt que pour le public, bénéficie d'un subventionnement cantonal, n'occasionne aucun emprunt de la part de la commune et peut se réaliser à court terme, soit dès 2023.

	Budget
Devis entreprise spécialisée	170'000.00
Subventions 60%	-102'000.00
Part communale	68'000.00
Bancs	7'000.00
Total TTC	75'000.00

Plan de financement

Coût estimé	75'000.00
Financement	Réserves, fonds forestier

Charges financières

Amortissement dès 2024	5%, 3'750.00
------------------------	--------------

M. Alexandre Oberholzer demande s'il y a des questions.

Mme Anaïs Philipona sillonne cette forêt depuis des années. Il est déjà possible de rejoindre le réservoir depuis l'oratoire et des bancs et des tables sont déjà en place. Elle demande si la commune a un retour du Service de la faune ou du garde-faune sur ce projet et quel impact il aurait sur la faune.

M. Alexandre Oberholzer répond que ce projet a été fait en collaboration avec Forêts-Sarine, dont le Service de la forêt et de la nature est intégré. Cela fait déjà plusieurs années que ce projet est en discussion. Le canton subventionne d'ailleurs ce chemin à 60%. Il s'agit d'une opportunité pour l'exploitation de la forêt et pour la commune, les piétons, les vélos, les chevaux, pour réaliser le maillage encore à faire du côté de Senèdes et d'Ependes.

Mme Joëlle Philipona trouve que ce prolongement est une aberration. On a déjà des chemins existants et des bancs inutiles en forêt. Vous ne pouvez pas prétendre que cela n'a pas d'impact sur la faune, laquelle disparaît petit à petit. Ce projet est donc uniquement pour le confort de l'exploitation forestière.

M. Alexandre Oberholzer rappelle qu'il s'agit d'une opportunité pour le canton et pour la commune. C'est une forêt utilisée pour ce qui pousse chaque année. Avec Forêts-Sarine et le Service de la forêt et de la nature, on a essayé de trouver un juste milieu pour les besoins en exploitation et la protection de la faune.

M. Romain Sahli rebondit sur la problématique de la faune. Ce qui fait fuir les animaux ce sont bien les gens, les chiens, et non pas les machines. Le but est d'avoir un accès plus aisé dans cette partie de la forêt qui est très pentue. On embête moins la faune aussi en exécutant plus rapidement les travaux.

Mme Claudia Cotting demande quelle est l'entreprise habilitée à réaliser ce genre de travaux.

M. Alexandre Oberholzer mentionne que le Conseil a demandé un devis à l'entreprise JPF.

M. Julien Python est heureux que l'aspect économique joue un rôle dans la réalisation de cette route.

M. François Sutter pense que si les entreprises peuvent accéder directement au lieu, on évitera de la pollution et du trafic.

Mme Joëlle Philipona est d'accord avec l'économie forestière mais pense qu'on pourrait éviter d'attirer toujours plus de monde en forêt.

M. Alexandre Oberholzer répond qu'effectivement depuis deux ans il y a eu un fort engouement pour la forêt.

M. Christian Clément trouve préférable de pouvoir rester dans sa commune et d'utiliser l'environnement à disposition plutôt que de se déplacer avec sa voiture sur 30-50 km.

M. le Syndic remercie M. Alexandre Oberholzer pour sa présentation.

Ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose d'accepter l'investissement de CHF 75'000.- destiné au prolongement du chemin forestier du réservoir d'Arconciel à l'oratoire d'Ependes. M. le Syndic propose de passer au vote.

Approuvez-vous l'investissement de CHF 75'000.- pour le prolongement du chemin forestier du réservoir d'Arconciel à l'oratoire d'Ependes ?

Pour : 53 → majorité absolue

Contre : 6

Abstention : 2

8. APPROBATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCES

Avec 14 règlements mis à jour sur les 20 prévus, l'équipe de la commune de Bois-d'Amont a déjà très bien travaillé. Avec encore quelques mois pour finaliser les derniers, nous ne vous présentons ce soir seulement un règlement. La raison est une surcharge de travail de la part de toute l'équipe et surtout des retours des autorités cantonales qui se font attendre.

M. le Syndic cède encore fois la parole à Mme Patricia Dousse, responsable de la police communale, pour la présentation du règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces.

Ce règlement a été élaboré au vu de la Loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce, du Règlement du 14 septembre 1998 sur l'exercice sur le commerce et de la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes.

Il se réfère également aux règlements communaux des anciennes communes d'Arconciel et d'Ependes. Il en reprend les éléments principaux et propose une solution unifiée pour l'ensemble de nos commerces. Aucun grand changement, simplement une uniformisation offrant les mêmes opportunités à tous.

Par rapport au droit cantonal, il a pour but d'élargir des heures d'ouverture ordinaires des commerces dans les limites fixées. Il prévoit également les ouvertures nocturnes, les autorisations exceptionnelles pouvant être faites sur demande, ainsi que les différents commerces pouvant ouvrir le dimanche et jours fériés de 6h à 19h.

Ce nouveau règlement entrera en vigueur dès son approbation.

M. le Syndic remercie Mme Patricia Dousse pour sa présentation et ajoute que dans le cadre du processus de validation de ce règlement par les autorités étatiques, aucune correction n'a été demandée. Le Conseil communal propose de l'approuver tel que présenté.

M. le Syndic demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet de ce règlement.

Comme ce n'est pas le cas, M. le Syndic propose de passer au vote.

Approuvez-vous le Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces ?

Pour : 52 → majorité absolue

Contre : 2

Abstention : 2

11. INFORMATIONS ET DIVERS

INFORMATIONS

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Conseil communal souhaite encore donner quelques informations.

Etude de faisabilité d'un chauffage à distance au centre du village d'Arconciel

M. le Syndic passe la parole à M. Alexandre Oberholzer, responsable de l'énergie, afin d'expliquer de manière plus précise les avancements du projet de remplacement du système de production de chaleur du complexe communal d'Arconciel et la création d'un système de production de chaleur à distance (CAD) ainsi que les prochaines étapes prévues. Ce projet a déjà été évoqué en fin d'année passée.

Pour faire suite à l'assemblée du 13 décembre dernier où un état des lieux avait été présenté du point de vue de la démarche, de l'évaluation et des conclusions provisoires d'une chauffage à distance au centre village d'Arconciel, le Conseil communal, même si le planning était serré, a essayé de présenter le budget d'investissement de ce projet lors de la présente assemblée.

En raison de plusieurs mises à jour du projet, notamment avec la hausse des coûts tant de fournitures que de sources d'énergie (mazout et électricité) et de la consultation des propriétaires concernés dans l'étude restreinte qui ont demandé des précisions par rapport à leurs données fournies dans le sondage de fin 2020, le Conseil communal propose ce soir une information. Le vote d'investissement se fera en fin d'année lors de l'assemblée communale du budget.

Cela ne met pas en difficulté le projet, mais le retarde de quelques mois. Néanmoins, nous avons préféré avoir l'assentiment ou non des propriétaires concernés avant de boucler le périmètre de l'étude et de présenter un investissement le plus réaliste possible, sachant que nous sommes en phase d'étude de faisabilité. En effet, cela a nécessité un calage au plus près de la taxe d'acheminement et du prix du kWh, avec également une contribution de la commune pour arriver à un prix du kWh proche du prix du marché. Pour les propriétaires ou co-propriétaires, s'agissant d'immeubles, les décisions prennent du temps et c'est normal. Il faut savoir que suivant l'avis d'un propriétaire, ces deux prix que sont la taxe d'acheminement

et le prix du kWh changent, et si l'un des propriétaires ne venait pas, cela aurait des incidences sur le projet.

Néanmoins, le Conseil communal est convaincu que la variante d'un CAD à copeaux de bois centre village, avec une possibilité d'extension au futur, reste une opportunité soutenable au regard de l'augmentation de prix de toutes les autres sources de production. Le gaz (+ 35% dès le mois de mai), le mazout (+ 90% en 1 an), l'électricité (+ 20 à 30% en 2023). En effet, si le principe d'une pompe à chaleur est possible, le faire pour un immeuble n'est pas aisé, l'installation de sondages géothermiques, autre variante, n'est pas possible pour les bâtiments situés dans le périmètre de la conduite forcée du barrage de Rossens (qui passe dans une bonne partie du village d'Arconciel). Il y a le coût de l'infrastructure et l'exploitation que sont les coûts de l'électricité. Le contexte politique et énergétique actuel montre que l'énergie a une valeur et que probablement, par le passé, l'énergie n'était pas assez chère car le prix du mazout à CHF 35.-/100 litres est révolu. De toute façon cela ne serait plus possible tenant compte des conditions réglementaires, tant fédérales que cantonales.

Le projet va donc être affiné et une décision pour un CAD avec propriétaires privés ou seulement la commune va devoir être tranchée. Le Conseil communal se permettra donc de venir devant l'assemblée avec une proposition de l'une ou l'autre variante, nous ne pouvons en effet pas contraindre ni inciter les propriétaires à signer un engagement, en sachant que certains veulent un prix fixe et définitif dès maintenant. Il y a par essence une certaine inconnue car nous ne disposons pas d'offres fermes de fournisseurs et nous ne pouvons garantir les prix 2022 à l'horizon de la construction qui s'échelonnerait entre 2024 et 2025.

Ces quelques mois nous permettront donc

- d'affiner le projet ;
- d'informer les habitants qui avaient répondu au sondage par un intérêt de principe, et qui ne seront pas retenus dans l'étude finalisée ;
- et de présenter le projet à l'assemblée fin 2022.

Avec une énergie renouvelable telle que le bois, c'est aussi investir de manière locale et régionale. Les projets qui se développent dans le canton de Fribourg et notamment en Gruyère qui a été un des initiateurs à grande échelle à ce jour, montrent l'importance aussi d'une économie qui fait que l'argent est investi ici, alors que tout le monde sait qu'avec le pétrole (ou le gaz qui est encore bien présent en Suisse), l'argent sort de la Suisse, sans plus de commentaires. Investissons donc en Suisse, cela permettra de renforcer notre économie et nos emplois.

M. le Syndic remercie M. Alexandre Oberholzer pour ces explications et remercie les participants de leur intérêt pour ce projet et pour la question de transition énergétique à laquelle nous devons tous faire face. Une suite sera présentée lors de la prochaine assemblée communale.

Implantation d'un EMS en Haute-Sarine

Comme évoqué en décembre, les communes de la Haute-Sarine ont mis en place il y a un peu plus de 2 ans un groupe de travail chargé d'analyser la possibilité d'implanter un Etablissement Médico-Social pour personnes âgées dans la région.

À la suite du retrait du terrain sis à Le Mouret par la commune pour des raisons financières, le groupe de travail a informé les communes participantes, le comité de direction du Réseau Santé Sarine et la Préfecture que leur choix se portait donc sur la parcelle art. 193 RF Bois-d'Amont, désignée sous l'appellation « Pré du Bugnon » au centre du village d'Ependes. Soutenu par une étude de faisabilité mandatée par notre commune, le groupe de travail confirme que le site retenu est parfaitement compatible avec le programme souhaité et qu'il peut accueillir un établissement médicalisé de 100 lits avec tous les services nécessaires et offrir suffisamment de place pour la construction d'appartements protégés.

Le Conseil communal a accueilli avec beaucoup d'enthousiasme cette décision et souhaite aujourd'hui tout mettre en œuvre pour permettre la réalisation de ce magnifique projet d'envergure régionale. Nous relevons avec joie l'opportunité de créer plus d'une centaine d'emplois sur le territoire communal et de voir le centre du village se développer avec un projet d'intérêt général imaginé comme intergénérationnel.

Des solutions constructives ont déjà été évoquées pour l'exploitation du futur établissement. Actuellement, le seul obstacle à la poursuite du projet reste la procédure pendante au Tribunal cantonal concernant le PAL d'Ependes. Impossible aujourd'hui de dire quand ce dernier sortira des tribunaux.

Le Conseil communal reconnaît ici une grande et belle opportunité pour notre commune de pouvoir soutenir un tel projet. Il s'agit pour tous les habitants de Bois-d'Amont de la réalisation d'un lieu de vie, d'un espace dynamique qui offrira une véritable vocation sociale. Il permettra de dynamiser le centre du village d'Ependes, nous offrant la possibilité d'en améliorer la cohésion et le développement tout en mettant en valeur des espaces verts.

Le Conseil espère que ce projet vous parle et que vous allez l'aider à le concrétiser. Il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

Intégration de la gestion de la défense incendie au Réseau Santé Sarine (RSS)

Avec l'approbation de la nouvelle loi sur la défense incendie par le Grand Conseil en 2020, les communes ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour se former en association pour réaliser cette tâche. Pour notre district, de nombreuses discussions ont eu lieu, lesquelles ont abouti à l'intégration de la prestation au RSS.

M. le Syndic cède la parole à Mme Patricia Dousse, responsable du dicastère du feu, pour davantage d'informations.

Dès le 1^{er} janvier 2023 et en application de la Loi sur la défense incendie et secours (LDIS) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, une nouvelle organisation des sapeurs-pompiers sera mise en place dans le canton de Fribourg. Une commission composée de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), des préfets, des commandants des centres de renfort, de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) a été mise en place.

Pour le district de la Sarine, cette nouvelle organisation sera rattachée au Réseau Santé Sarine (RSS). Le nouveau projet prévoit le maintien de milices. Cinq bataillons sont prévus

sur le district de la Sarine, déterminés par une carte des risques établie par le comité de pilotage. Celui-ci prévoit huit bases de départ. Pour notre commune, le CSPi Petite Sarine sera rejoint par le CSP du Mouret. Pour le moment, les casernes de Treyvaux et de Le Mouret resteront en service, car aucune ne peut accueillir tout le matériel. Dans un avenir proche, une étude devra être faite pour la construction d'une caserne sur le territoire des communes concernées.

Afin d'intégrer cette nouvelle tâche, il est nécessaire de modifier les statuts du RSS. Une séance d'information à l'attention des toutes les communes membres a eu lieu la semaine dernière. Les modifications de statuts devront être approuvées lors de la prochaine assemblée des délégués qui aura lieu le 1^{er} juin 2022. Les statuts modifiés devront ensuite être approuvés par les organes législatifs de l'ensemble des communes du district. Pour nous, ce sera lors de l'assemblée communale du budget en décembre 2022.

Des informations détaillées seront mises à disposition de la population, mais nous pouvons déjà indiquer que

- la taxe d'exemption prévue pour 2023 sera relevée à CHF 120.-, mais au maximum à CHF 200.- ;
- la fin de l'obligation de servir passera pour l'ensemble du district de 50 ans à 40 ans ;
- le total des charges de la défense incendie s'élèvera à CHF 5'300'500.- ;
- les charges seront couvertes pour près de 75% par la taxe non-pompier et pour le solde par une participation communale basée sur le nombre d'habitants et la valeur de taxation du construit. Pour notre commune, le coût de la défense incendie ne devrait pas évoluer et représenterait selon la clé de répartition un montant par habitant de CHF 48.50.

M. le Syndic remercie Mme Patricia Dousse pour ces informations.

Ce thème sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée communale du mois de décembre.

Règlement et tarifs pour la location des salles communales

La commune de Bois-d'Amont dispose de multiples salles qui peuvent être louées.

M. le Syndic cède la parole à M. Alexis Clément, responsable des bâtiments communaux, afin de présenter les règles d'utilisation et de réservation ainsi que les tarifs.

Deux salles ne sont pas gérées par la commune, la buvette du terrain de foot d'Arconciel gérée par le FC Haute-Sarine et la salle attenante au Café des Trois Sapins à Arconciel gérée par le tenancier. Les réservations sont à faire auprès d'eux directement.

La commune met à disposition cinq salles à Ependes : la halle polyvalente, la salle 2 et la cuisine, la halle 5 des abris PC sous l'école et la cuisine y attenante. Le règlement d'utilisation des salles commençant un peu à dater, il a été mis à jour, notamment la procédure de nettoyages, les règles de parage, les conditions d'utilisation propres à chaque salle. Ce règlement n'est pas soumis à l'approbation de l'Assemblée communale.

Les tarifs de location ont également été actualisés comme suit.

	Halle polyvalente Salle 1	Halle polyvalente Salle 2	Halle polyvalente Cuisine	Abris PC Salle 5	Abris PC Cuisine	Buvettes terrain de foot	Salle des Trois-Sapins
Société sportive ou culturelle pour un évènement à but non lucratif	100.00	50.00	50.00	50.00	50.00	Selon tarifs FC Haute-Sarine	Selon tarifs Rest. Des Trois-Sapins
Société sportive ou culturelle pour un évènement à but lucratif	600.00	250.00	50.00	250.00	50.00		
Société sportive ou culturelle hors commune	700.00	300.00	50.00	300.00	50.00		
Réservation privée d'un citoyen pour un évènement à but non lucratif	200.00	100.00	50.00	100.00	50.00		
Réservation privée d'un citoyen hors commune pour un évènement à but non lucratif	300.00	150.00	50.00	150.00	50.00		
Collation lors d'un enterrement	150.00	100.00	50.00	-	-		
Auberge du Château	250.00	100.00	50.00	-	-		
Bénichon du Bois-d'Amont	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Commune, Cercle scolaire Bois-d'Amont - Ferpicloz	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Autres prestations (Halle polyvalente – Salle 1 uniquement)							
Location d'un écran et du beamer laser	50.00						
Mise à disposition de la sonorisation	0.00						
Mise en place de la scène	75.00						
Mise en place d'une protection pour le sol	75.00						

- statut quo pour les sociétés à but non lucratif
- augmentation de 10 à 20% pour les sociétés à but lucratif
- augmentation de 15 à 20% pour les utilisateurs extérieurs à la commune
- ajout d'autres prestations (insonorisation, scène, beamer, protection sol, etc.)

Les protocoles de remise des clés et de rendu des salles ont également été adaptés.

Sur demande de la paroisse qui a souhaité ne plus contribuer aux frais d'entretien de la halle et aux investissements, le Conseil communal a décidé de radier la servitude liée et de reprendre l'entier de la gestion de la halle par la commune. Il n'y a donc plus de commission de gestion de la halle et la priorité de l'utilisation de la halle par la paroisse a été modifiée. La priorité va maintenant toujours à la commune et ensuite aux écoles. Les horaires des enterrements ont d'ailleurs été décalés pour une utilisation de la halle après les horaires d'école.

M. Alexis Clément demande s'il y a des questions.

Mme Valentine Rigolet Decrey, présidente de la société de gym, est surprise d'apprendre cela maintenant.

M. Alexis Clément répond que pour les sociétés locales rien ne change. La paroisse fait maintenant partie de l'Intersociétés, tout comme les autres sociétés de la commune.

M. Samuel Kolly confirme que cela a été discuté lors de l'assemblée de l'Intersociétés de cette année, à laquelle Mme Rigolet Decrey n'était pas présente.

M. René Sonney se réfère aux collations d'enterrements et demande s'il n'y a plus de différence entre un contribuable de la commune et un contribuable extérieur.

M. Alexis Clément mentionne qu'il n'y avait déjà pas de différence avant. Jusqu'à maintenant c'était la paroisse qui décidait si elle offrait cette prestation vu qu'elle participait aux frais de la halle polyvalente. Il n'y a donc pas de différence de tarifs pour ces collations, c'est toujours à la paroisse de décider si elle souhaite prendre en charge une partie de ces frais pour les contribuables de la commune.

M. le Syndic remercie M. Alexis Clément. Les informations précitées et les documents y relatifs seront prochainement publiés sur le site Internet de la commune.

Prochaine Assemblée communale

Nous pouvons d'ores et déjà vous donner rendez-vous le lundi 5 décembre 2022 pour l'Assemblée communale du budget. Nous présenterons alors le budget 2023 de la commune de Bois-d'Amont avec certainement plusieurs investissements d'importance et l'approbation de différents règlements communaux.

Le Conseil communal n'a pas d'information supplémentaire à communiquer, il se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

DIVERS

Mme Anne Bilger rappelle sa demande d'il y a quelques années de mettre aux normes l'accessibilité aux malentendants. Il s'agit d'une obligation cantonale, vous êtes hors la loi depuis 18 ans. Qu'avez-vous fait ? Quel est votre programme ? Rien n'a été fait depuis 3 ans. Elle demande un équipement pour le 5 décembre 2022.

M. le Syndic répond qu'il y a deux sujets à traiter concernant les installations pour malentendants : l'accueil au bureau communal où une mise aux normes n'est pas nécessaire et la halle de gym où quelque chose pourrait être fait. Il remercie Mme Bilger pour ces informations et va analyser sa demande.

Mme Anne Bilger aborde maintenant un problème de nuisances sonores. Elle habite en face du bâtiment communal d'Arconciel et est victime d'un bruit de 45 décibels enregistré par le Service de l'environnement (SEn). Plusieurs personnes sont dans son cas. Le SEn demande à la commune de faire des travaux d'assourdissement au niveau du bruit de la ventilation. Elle demande si quelque chose a été entrepris. Cela fait 5 ans qu'elle mentionne ce problème.

M. le Syndic confirme le rapport du SEn et mentionne deux aspects. Un projet de CAD est en cours pour adapter ou modifier cette installation ; ce projet compte plusieurs années de travail car il est complexe. Dans la mesure du possible, le Conseil doit analyser la mise en place de différents amortisseurs, ce qui est en cours.

M. Emmanuel Monney précise que 45 décibels est la mesure du bruit ambiant.

M. Jean-Daniel Wohlhauser prend la parole au sujet de la route de servitude de la ciblerie et des forêts communales entre autres qui a été refaite et regoudronnée l'année passée. Cette route communale débouche sur la route cantonale en face de l'école. Il demande l'installation d'un miroir sur l'îlot central de la route. Le Service des routes cantonales demande aussi de mettre un miroir.

M. le Syndic remercie M. Wohlhauser pour la remarque et confirme que nous allons vérifier nos obligations et intervenir.

M. Bruno Clément soulève qu'il n'a malheureusement pas pu entendre ou comprendre beaucoup d'interventions car le micro n'a pas toujours été utilisé.

M. Christian Clément remercie le Conseil pour son travail, notamment dans le dossier de l'EMS. Il relève également une bonne entente entre les conseils communaux de la Haute-Sarine pour enfin arriver à une décision sur des projets d'envergure qui sont une opportunité très intéressante.

M. Christian Clément aimerait aussi aborder la question des conditions de location du restaurant d'Ependes qui appartient à la commune. Il pensait qu'il avait une vocation à être à disposition des sociétés locales ; les soirs de semaine il ferme à 22h, ce qui est dommage car les sociétés locales ne peuvent plus en profiter après leurs répétitions ou entraînements. Selon les conditions de location, M. Christian Clément remercie le Conseil d'en toucher un mot au tenancier.

Nous arrivons ainsi au terme de cette assemblée communale de Bois-d'Amont. L'ensemble du Conseil communal remercie les personnes présentes pour leur participation. En son nom et au nom du Conseil communal, M. le Syndic adresse un merci tout particulier au personnel administratif pour tout le travail réalisé, aux employés communaux pour leur aide précieuse et indispensable, ainsi qu'aux personnes qui prêtent main forte tout au long de l'année.

Les remerciements du Conseil communal vont également aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les personnes qui remplissent une tâche ou offrent un service aux habitants de notre commune.

Quel bonheur de pouvoir vous inviter à l'issue de cette assemblée à partager le verre de l'amitié. Il s'agit ce soir de notre 4^{ème} assemblée communale mais nous n'avons pas encore eu cette occasion. C'est donc avec un énorme plaisir que la commune de Bois-d'Amont vous offre l'apéritif que nous prendrons dans la salle 2.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

L'assemblée est levée à 22h45.

Patrick Gendre
Syndic

Anne Caille
Secrétaire

Annexe : présentation PowerPoint



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 23 MAI 2022



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 23 MAI 2022

1. **Approbation du procès-verbal** de l'Assemblée communale du budget du 13 décembre 2021
2. **Comptes 2021**
 - 2.1. Comptes de résultat
 - 2.2. Comptes d'investissement
 - 2.2.1. Décompte d'investissement **réfection de la porte d'entrée du bâtiment scolaire**, Ependes
 - 2.2.2. Décompte d'investissement **assainissement et aménagement du cimetière**, Ependes



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 23 MAI 2022

2.3. Rapport de l'organe de révision

2.4. Rapport de la commission financière

2.5. Approbation

- 3.** Approbation d'un **investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de bornes de recharge** pour véhicules électriques
- 4.** Approbation d'un **investissement de CHF 35'000.- pour la création d'un chemin piétonnier** à proximité du bâtiment scolaire, Arconciel
- 5.** Approbation d'une **augmentation d'investissement de CHF 105'000.- pour la création d'un trottoir à la route de Sales**, Ependes
- 6.** Approbation d'une **augmentation d'investissement de CHF 52'000.- pour la création d'un collecteur d'eaux claires** pour le secteur du PAD Péloula, Arconciel



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 23 MAI 2022

8. Approbation d'un **investissement de CHF 75'000.- pour le prolongement du chemin forestier** du réservoir d'Arconciel à l'oratoire d'Ependes
9. Approbation du **Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces**
10. Informations et **divers**



1.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU BUDGET DU 13 DECEMBRE 2021

Les 73 citoyennes et citoyens présents et habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

- Le **budget** 2022 de la commune de Bois-d'Amont
- L'approbation de **3 investissements** :
 - CHF 90'000.- pour l'acquisition d'un tracteur communal
 - CHF 155'000.- pour la création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula, Arconciel
 - CHF 440'000.- pour la mise en séparatif du secteur La Dey - Le Pelleret à Arconciel – 2ème partie
- Approbation de la modification de l'article 30 des statuts du **Réseau Santé Sarine (RSS)**
- L'approbation de **6 règlements** :
 - Règlement sur le droit de cité communal
 - Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution
 - Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens
 - Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
 - Règlements relatif à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux
- L'approbation des modifications des statuts de **l'Association de la Crèche Capucine**





APPROBATION

2.1

COMPTE DE RESULTAT 2021 (COMPTE DE FONCTIONNEMENT)

Budget 2021

Comptes 2021

		Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'679'899.00	882'228.00	1'792'630.00	544'097.00
011/ 012	Législatif et exécutif	112'810.00	0.00	121'424.00	0.00
021/ 022	Administration des finances et services généraux	843'566.00	30'500.00	946'320.00	64'679.00
029	Immeubles communaux	723'523.00	851'728.00	724'886.00	479'417.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS	341'749.00	262'545.00	309'562.00	246'245.00
15	Service du feu	324'732.00	262'045.00	297'703.00	245'774.00
16	Défense	17'017.00	500.00	11'859.00	471.00



2.2

COMPTE DE RESULTAT 2021 (COMPTE DE FONCTIONNEMENT)

Budget 2021

Comptes 2021

		Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION	3'658'197.00	803'219.00	3'649'102.00	699'718.00
211	Ecole primaire I	175'669.00	0.00	173'538.00	0.00
212	Ecole primaire II	1'113'043.00	0.00	1'096'364.00	0.00
213	Ecole de cycle d'orientation	861'233.00	0.00	811'364.00	0.00
214	Ecoles de musiques	107'756.00	0.00	109'507.00	0.00
217	Bâtiments scolaires	358'856.00	136'899.00	412'067.00	39'444.00
218	Accueil extrascolaire (AES)	290'300.00	224'600.00	299'876.00	230'434.00
219	Scolarité oblig. non-ment. ailleurs	442'720.00	441'720.00	432'840.00	429'840.00
22/ 23	Ecoles spécialisées et formation professionnelle	308'620.00	0.00	313'546.00	0.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	250'568.00	87'675.00	214'917.00	71'354.00
32	Culture	46'500.00	0.00	30'880.00	2'678.00
34	Sport et loisirs	204'068.00	87'675.00	184'037.00	68'677.00



2.1

COMPTE DE RESULTAT 2021 (COMPTE DE FONCTIONNEMENT)

Budget 2021

Comptes 2021

		Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTE	854'858.00	16'000.00	851'442.00	11'964.00
41	Hôpitaux	558'916.00	0.00	562'094.00	0.00
42	Soins ambulatoires	273'492.00	0.00	277'126.00	0.00
43	Prévention	22'450.00	16'000.00	12'221.00	11'964.00
5	PREVOYANCE SOCIALES	1'182'489.00	7'200.00	1'291'899.00	8'083.00
51	Maladie et accident	500.00	0.00	1'019.00	0.00
52	Invalidité	596'020.00	0.00	613'979.00	0.00
53	Vieillesse et survivants	0.00	2'000.00	0.00	2'518.00
54	Famille et jeunesse	173'749.00	0.00	176'589.00	0.00
55	Chômage	38'650.00	0.00	39'304.00	0.00
57	Aide sociale et domaine de l'asile	373'070.00	5'200.00	461'009.00	5'564.00



COMPTE DE RESULTAT 2021 (COMPTE DE FONCTIONNEMENT)

Budget 2021			Comptes 2021		
		Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRANSPORTS ET COMM.	735'000.00	184'318.00	713'078.00	56'857.00
61	Circulation routière	588'693.00	159'318.00	582'636.00	29'868.00
62	Transport publics	146'307.00	25'000.00	130'442.00	25'990.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'172'177.00	1'014'427.00	1'254'938.00	1'121'234.00
71	Approvisionnement en eau	223'006.00	223'006.00	209'648.00	209'648.00
72	Protection des eaux	540'959.00	540'959.00	642'111.00	642'111.00
73	Gestion des déchets	262'372.00	195'013.00	262'572.00	262'572.00
74	Aménagements	18'250.00	3'686.00	10'523.00	436.00
77	Protection de l'environnement	35'667.00	21'169.00	27'018.00	5'367.00
79	Aménagement du territoire	91'924.00	30'594.00	103'066.00	1'100.00



2.1

COMPTE DE RESULTAT 2021 (COMPTE DE FONCTIONNEMENT)

Budget 2021

Comptes 2021

		Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE PUBLIQUE	33'713.00	17'973.00	61'503.00	46'151.00
81	Agriculture	400.00	0.00	37'709.00	22'356.00
82	Sylviculture	17'973.00	17'973.00	13'512.00	13'512.00
84	Tourisme	15'340.00	0.00	10'283.00	10'283.00
9	FINANCES ET IMPOTS	55'000.00	6'597'311.00	469'820.00	8'547'917.00
91	Impôts	51'000.00	5'867'100.00	457'284.00	7'470'981.00
93	Péréquation financière	0.00	576'861.00	0.00	576'861.00
95	Part aux recettes sans affectation	4'000.00	152'200.00	3'796.00	151'822.00
96	Adm. de la fortune et de la dette	0.00	500.00	8'740.00	13'429.00
97/99	Redistributions et autres	0.00	650.00	0.00	334'823.00
		9'963'650.00	9'963'650.00	10'608'890.00	11'353'619.00
	Résultat		90'753.00	744'729.00	



1	ACTIF	26'805'662.00	31.12.2021
100	Disponible	3'789'958.00	
101	Créances	3'890'246.00	
104	Actifs de régulation	168'462.00	
107	Placements financiers	191'332.00	
140	Immobilisations corporelles (patrimoine administratif)	18'460'939.00	
142	Immobilisations incorporelles	232'485.00	
145	Participations, capital social	72'240.00	
146	Subventions d'investissement	0.00	

2	PASSIF	26'805'662.00	31.12.2021
200	Engagements courants	453'713.00	
204	Passifs de régularisation	739'043.00	
107	Engagements financiers à long terme	9'974'272.00	
208	Provisions à long terme	227'181.00	
209	Engagements envers des fonds de capitaux tiers	695'944.00	
290	Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	5'363'391.00	
291	Fonds	265'434.00	
293	Préfinancements	507'000.00	
295	Réserve liée au retraitement (MCH2)	3'011'229.00	
299	Excédent/découvert du bilan	4'823'725.00	
	Résultat d'exploitation	744'729.00	

COMPTES D'INVESTISSEMENT 2021

Budget 2021

Comptes 2021

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	105'000.00	0.00	73'189.00	0.00
Ependes, Auberge du Château – Remplacement du comptoir	45'000.00	0.00	63'891.00	0.00
Ependes, Maison communale – Réfection des fenêtres	60'000.00	0.00	9'298.00	0.00
2 FORMATION	20'000.00	0.00	2'079.00	416.00
Ependes, Bâtiment scolaire – Réfection climatisation/ventilation	20'000.00	0.00	0.00	0.00
Ependes, Bâtiment scolaire – Réfection porte d'entrée	0.00	0.00	2'079.00	416.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	30'000.00	0.00	10'239.00	0.00
Ependes, Halle polyvalente – Réfection scène et rideaux	30'000.00	0.00	10'239.00	0.00



COMPTES D'INVESTISSEMENT 2021

Budget 2021

Comptes 2021

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATION	320'000.00	0.00	1'750.00	15'000.00
Ependes, Aménagement chemin piétonnier route de Sales	150'000.00	0.00	1'750.00	0.00
Ependes, Cession terrain secteur Le Pelleret	0.00	0.00	0.00	15'000.00
Ependes, Aménagement Pré du Château	60'000.00	0.00	0.00	0.00
Acquisition d'un nouveau tracteur communal	110'000.00	0.00	0.00	0.00
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	832'000.00	14'225.00	127'664.00	13'790.00
Ependes, Bouclage secteur Piansèta	80'000.00	0.00	0.00	0.00
Arconciel, Réparation conduite sect. Chenaillon	49'000.00	0.00	3'583.00	0.00
Arconciel, Construction collecteur EC secteur Péloula	183'000.00	0.00	0.00	0.00
Arconciel, Assainissement secteur La Dey - Le Pelleret, 2ème partie	470'000.00	0.00	55'131.00	0.00
Ependes, Divers aménagements au cimetière	50'000.00	14'225.00	68'950.00	13'790.00



COMPTES D'INVESTISSEMENT 2021

Budget 2021			Comptes 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1'300'000.00	658'800.00	855'438.00	490'000.00
Arconciel, Réfection chemins agricoles	1'300'000.00	658'800.00	855'438.00	490'000.00
TOTAUX	2'607'000.00	673'025.00	1'085'359.00	504'206.00
Investissement net		1'933'975.00		581'153.00



2.2.1

DECOMPTE – RÉFECTION DE LA PORTE D'ENTRÉE DU BÂTIMENT SCOLAIRE, EPEDES



2.2.1

DECOMPTE – RÉFECTION DE LA PORTE D'ENTRÉE DU BÂTIMENT SCOLAIRE, EPENDES

	Budget	Décompte	Diff
Réfection de la porte d'entrée	30'000.00	22'078.50	-26%
Total CHF	30'000.00	22'078.50	-26%

Prise en charge

Bois-d'Amont	CHF 17'662.80
Ferpicloz	CHF 4'415.70



2.2.2

DECOMPTE – ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE, EPENDES



2.2.2

DECOMPTE – ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE, EPEDES

	Budget	Décompte	Diff
Réalisation du projet par Danny Paysage (y compris socles et alcôves en béton)	40'000.00	47'799.00	+19%
Mise en place éclairage LED au sol, modification tableau électrique église	2'000.00	10'000.00	+400%
Réalisation de 2 sculptures	8'000.00	11'151.31	+39%
Fabrication, sablage et pose de 48 portes pour le columbarium	0.00	29'553.42	pas prévu
Total	50'000.00	98'503.77	+97%

Prise en charge

Bois-d'Amont	CHF 78'803.02
Ferpicloz	CHF 19'700.75





COMMISSION FINANCIERE



APPROBATION

3.

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES



3.

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

	Budget
Génie civil	16'000.00
Marquage	2'600.00
Ensemble d'appareillage électrique	8'590.40
Installation de force	1'251.45
Appareils électriques	11'280.00
Planification et contrôle	3'301.90
Contribution réseau	19'578.00
Rabais 3% (sauf sur contribution réseau)	1'290.71
TVA 7.7%	4'720.95
Arrondi pour divers et imprévus	2'677.30
Total TTC	70'000.00

Plan de financement

Coût estimé | CHF 70'000.-
Financement | Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2023 | 5%, CHF 3'500.-





APPROBATION

4.

CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER A PROXIMITE DU BATIMENT SCOLAIRE, ARCONCIEL



4.

CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER A PROXIMITE DU BATIMENT SCOLAIRE, ARCONCIEL

	Budget
Travaux préparatoires	750.00
Enrochement	14'657.40
Chemin en gravier gras	4'032.00
Garde corps	3'893.00
Travaux divers	1'809.00
TVA 7.7%	1'935.90
Arrondi, divers et imprévus	7'922.70
Total TTC	35'000.00

Plan de financement

Coût estimé | CHF 35'000.-
Financement | Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2023 | 5%, CHF 1'750.-

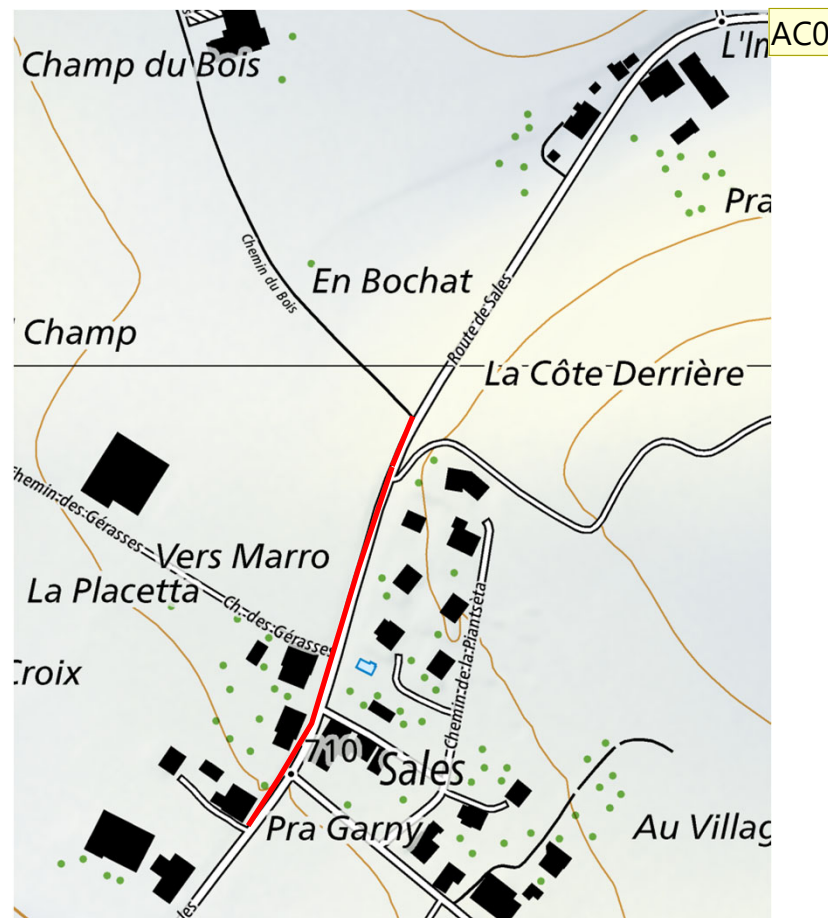




APPROBATION

5.

CREATION D'UN TROTTOIR A LA ROUTE DE SALES, EPEENDES



5.

CREATION D'UN TROTTOIR A LA ROUTE DE SALES, EPEENDES

	Budget
Réalisation des travaux	135'000.00
Etablissement du projet (DeLtaGEO)	8'500.00
Modification des terrains et verbal géomètre	20'000.00
Divers et imprévus	13'000.00
Coordination et surveillance chantier	11'500.00
TVA (estimation)	12'000.00
Total TTC	200'000.00
Crédit voté en 2010	95'000.00
DIFFERENCE	105'000.00

Plan de financement

Coût estimé | CHF 105'000.-
Financement | Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2023 | 2.5%, CHF 2'625.-

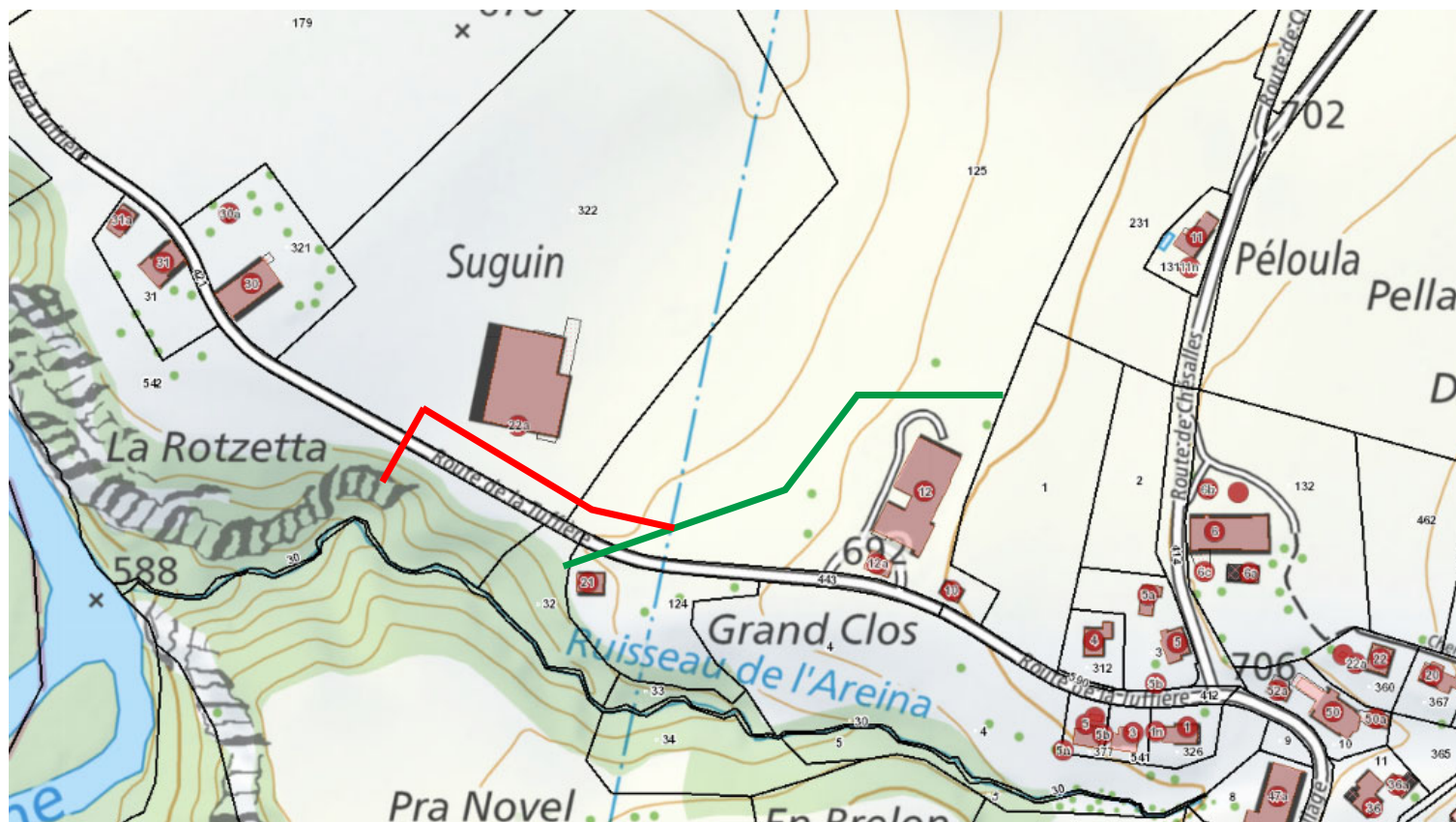




APPROBATION

6.

CREATION D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES POUR LE SECTEUR DU PAD PELOULA, ARCONCIEL



6.

CREATION D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES POUR LE SECTEUR DU PAD PELOULA, ARCONCIEL

	Budget déjà voté
Génie civil & terrassement – collecteur d'eaux claires DN 250 mm; L=270 m	87'000.00
Regards de canalisations – 4 pièces	14'000.00
Traversée de la route cantonale – pousse-tube	21'000.00
Tête de sortie ruisseau	3'000.00
Frais secondaires (divers, honoraires, imprévus, ...) ~25%	30'000.00
Total TTC	155'000.00

Plan de financement

Coût estimé | CHF 155'000.-
Financement | Réserves

Charges financières

Amortissement dès 2023 | 1.25%, CHF 1'937.50



6.

CREATION D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES POUR LE SECTEUR DU PAD PELOULA, ARCONCIEL

	Budget mis à jour
Génie civil & terrassement – collecteur d'eaux claires DN 250 mm; L=270 m	125'000.00
Traversée de la route cantonale – pousse-tube	40'000.00
Frais secondaires (divers, honoraires, imprévus,...) ~25%	42'000.00
Total TTC	207'000.00
DIFFERENCE	52'000.00

Plan de financement

Coût estimé	CHF 52'000.-
Financement	Réserves

Charges financières

Amortissement dès 2023	1.25%, CHF 650.00
------------------------	-------------------

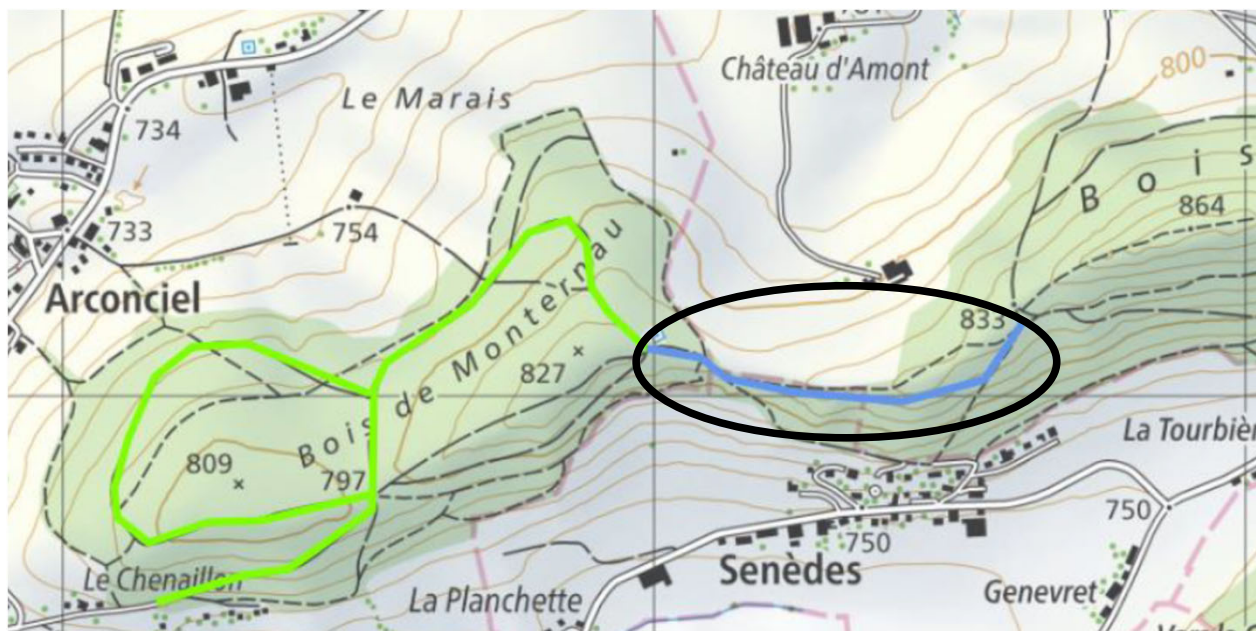




APPROBATION

7.

PROLONGEMENT DU CHEMIN FORESTIER DU RESERVOIR D'ARCONCIEL A L'ORATOIRE D'EPENDES



- Objectifs
- Tracé et données techniques
- Devis et subventions
- Calendrier

PROLONGEMENT DU CHEMIN FORESTIER DU RESERVOIR D'ARCONCIEL A L'ORATOIRE D'EPENDES

OBJECTIFS

- Augmentation **mobilité douce** (plan d'actions énergie communal 2021-2026)
-> lien mise en réseau des massifs de forêt de notre commune
- Amélioration **exploitation forestière**
-> 30 hectares avec conditions de gestion adaptée pour Forêts-Sarine

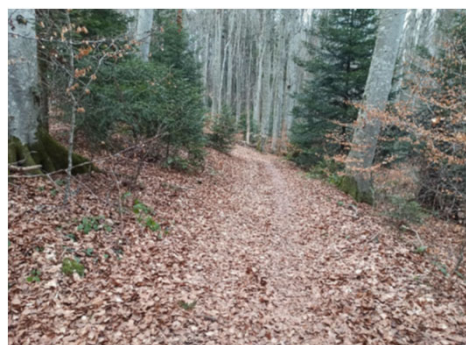
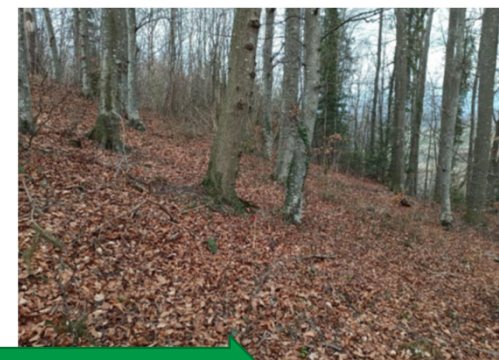
TRACÉ / DONNÉES TECHNIQUES

- Domaine communal
- Géologie favorable
- Utilisation d'anciens accès existants
- Aucun ouvrage d'art nécessaire
- Pas de zone de protection, espèce sensible
- Données techniques :
 - Longueur : **690 m**
 - Largeur : **3.5 m**
 - Epaisseur : 40 cm (grave naturelle)
 - Largeur des banquettes : 50 cm
 - Pente maximale : <12% sur très courte section

7.

PROLONGEMENT DU CHEMIN FORESTIER DU RESERVOIR D'ARCONCIEL A L'ORATOIRE D'EPENDES

RESERVOIR



ORATOIRE

7.

PROLONGEMENT DU CHEMIN FORESTIER DU RESERVOIR D'ARCONCIEL A L'ORATOIRE D'EPENDES

	Budget
Devis entreprise spécialisée	170'000.00
Subventions 60%	-102'000.00
Part communale	68'000.00
Bancs	7'000.00
Total TTC	75'000.00

Plan de financement

Coût estimé	CHF 75'000.-
Financement	Réserves, fonds forestier
Amortissement	Dès 2024, 5%, CHF3'750. AC0

Calendrier

Mise à l'enquête	Eté 2022
Réalisation	Printemps – automne 2023



7.

PROLONGEMENT DU CHEMIN FORESTIER DU RESERVOIR D'ARCONCIEL A L'ORATOIRE D'EPENDES

EN RESUME

Clause du besoin	Public, exploitation	✓
Tracé / Données techniques / Environnement	Favorable, peu de risques	✓
Devis / Subventions	Fonds existant, soutien canton	✓
Calendrier	Proche, maîtrisé	✓



APPROBATION

8.

REGLEMENT RELATIF AUX HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCES



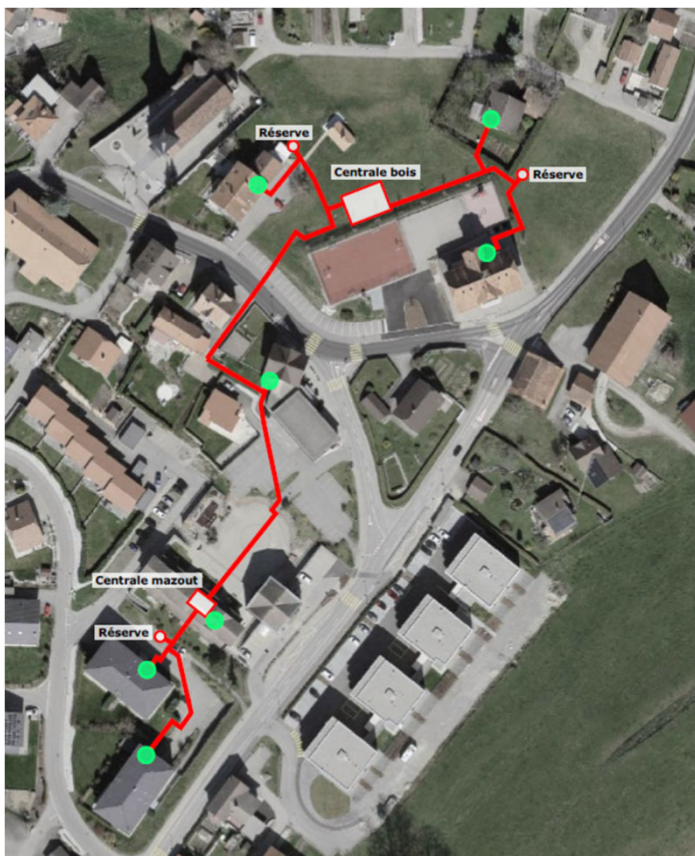
- **But** : élargir les heures d'ouverture ordinaires des commerces dans les limites fixées par le droit cantonal
- **Unification** des 3 règlements existants
- Basé sur la **Loi sur l'exercice du commerce** du 25 septembre 1997
- **Préavis** demandés au Service des communes (SCom) et à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS)



APPROBATION

Informations :

> [Avancement projet de CAD à Arconciel](#)



Avancement projet CAD Arconciel

Q1/2022

- › Variantes « commune » et « restreinte »
- › Evaluation commission énergie
- › Séances propriétaires / compléments

Q2/2022

- › Mise à jour étude avec coûts spécifiques
- › Attente retour formel des propriétaires

Fin 2022 / assemblée communale

- › Décision d'investissement sur variante « commune » ou « restreinte »
- › Clause du besoin / prix acceptable / possibilité extension future

9.

INFORMATIONS ET DIVERS

Energie
fossile



5% FR

5% CH

90% 

Réseau
thermique
local



5% 

15% CH

30% FR

50%
district

Informations :

- Avancement projet de CAD à Arconciel
- Implantation d'un EMS en Haute-Sarine
- Intégration de la gestion de la défense incendie au Réseau Santé Sarine
- Règlement et tarifs pour la location des salles communales

9.

INFORMATIONS ET DIVERS

	Halle polyvalente Salle 1	Halle polyvalente Salle 2	Halle polyvalente Cuisine	Abris PC Salle 5	Abris PC Cuisine	Buvettes terrain de foot	Salle des Trois-Sapins
Société sportive ou culturelle pour un évènement à but non lucratif	100.00	50.00	50.00	50.00	50.00	Selon tarifs FC Haute-Saraine	Selon tarifs Rest. Des Trois-Sapins
Société sportive ou culturelle pour un évènement à but lucratif	600.00	250.00	50.00	250.00	50.00		
Société sportive ou culturelle hors commune	700.00	300.00	50.00	300.00	50.00		
Réservation privée d'un citoyen pour un évènement à but non lucratif	200.00	100.00	50.00	100.00	50.00		
Réservation privée d'un citoyen hors commune pour un évènement à but non lucratif	300.00	150.00	50.00	150.00	50.00		
Collation lors d'un enterrement	150.00	100.00	50.00	-	-		
Auberge du Château	250.00	100.00	50.00	-	-		
Bénichon du Bois-d'Amont	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Commune, Cercle scolaire Bois-d'Amont - Ferpicloz	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Autres prestations (Halle polyvalente – Salle 1 uniquement)							
Location d'un écran et du beamer laser	50.00						
Mise à disposition de la sonorisation	0.00						
Mise en place de la scène	75.00						
Mise en place d'une protection pour le sol	75.00						



Informations :

- Avancement projet de CAD à Arconciel
- Implantation d'un EMS en Haute-Sarine
- Intégration de la gestion de la défense incendie au Réseau Santé Sarine
- Règlement et tarifs pour la location des salles communales
- Prochaine assemblée communale

9.

INFORMATIONS ET DIVERS

PROCHAINE ASSEMBLEE COMMUNALE DU BUDGET
LUNDI 5 DECEMBRE 2022

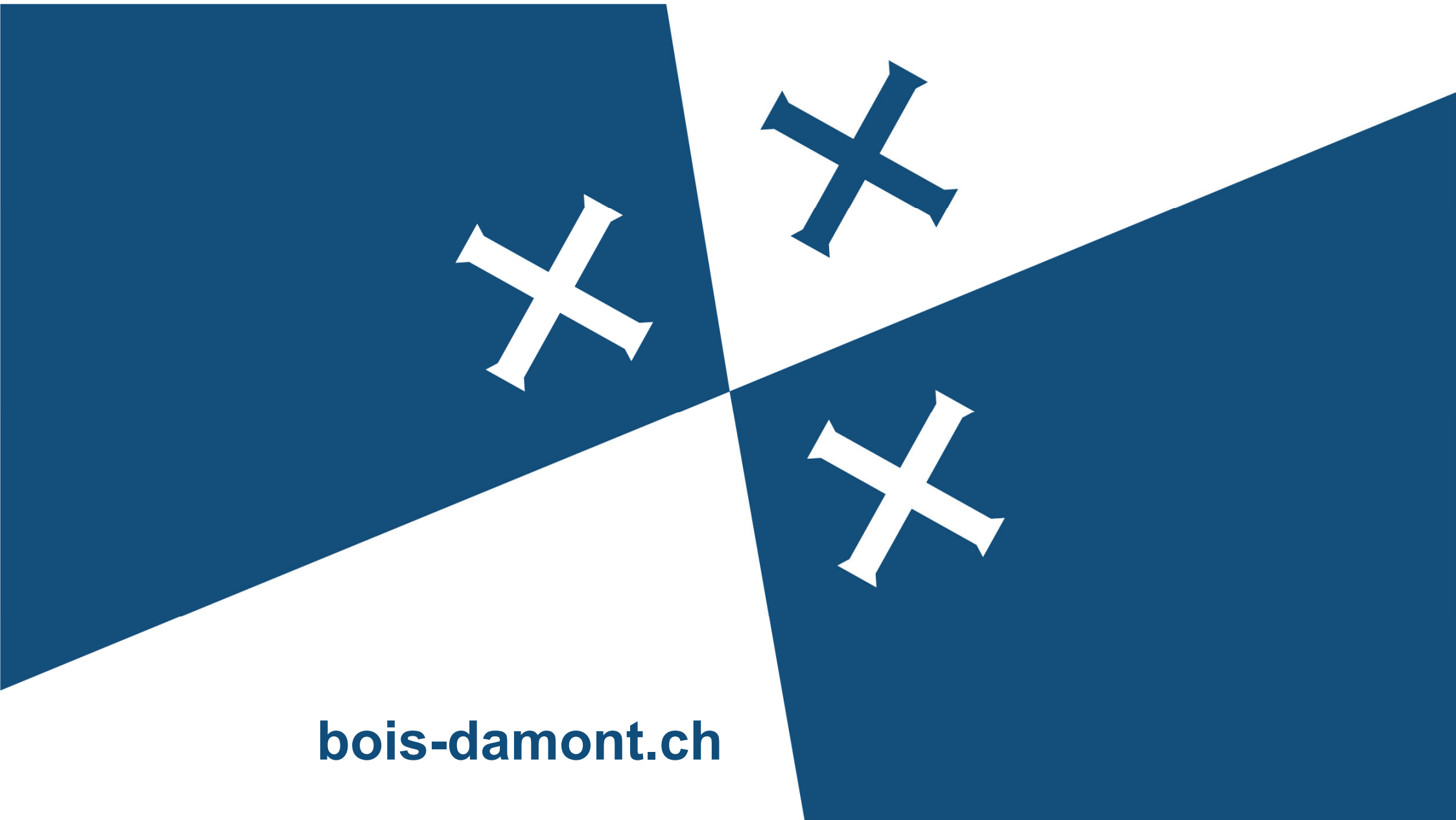




DIVERS

Merci de votre attention





bois-damont.ch



COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT

Place de l'Arche 1

1732 Arconciel

+41 26 564 23 33

commune@bois-damont.ch

bois-damont.ch